

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 21

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Centre de la culture et des congrès, Lucerne

Résultats du concours d'architecture à deux degrés

Représentée par un groupe opérationnel intitulé «Kulturraumbau Luzern», la Ville de Lucerne a ouvert un concours à deux degrés en vue de l'érection d'un nouveau Centre de la culture au bord de son lac. Etaient admis à y prendre part tous les architectes ayant

PAR BRUNO ODERMATT,
ZURICH

leur domicile personnel ou professionnel en Suisse dès avant le 1^{er} janvier 1987. De plus onze cabinets d'architectes ont été invités à y participer: Suzanna et Dimitris Antonakis, Athènes; Helmut Braun, Martin Schlockermann et associés, Francfort-sur-le-Main; Peter Busmann et Gottfried Haberer, Cologne; Hermann Hertzberger, Amsterdam; Wilhelm Holzbauer, Vienne; Rafael Moneo, Cambridge (USA); Jean Nouvel et Emmanuel Cattani et associés, Paris; Martin Staub, Cannes; Bernhard Tschumi, New York; P. G. Vermeulen et D. van Mourik, La Haye; Otto Weitling, Copenhague.

Composition du jury

Georg Bucher, président des Semaines musicales internationales, Lucerne; Franz Kurzmeyer, président de la Ville, Lucerne; Ursula Rellstab, experte en Centres de la culture, Zurich; Walter von Moos, président de la Fondation de la Maison des concerts, Lucerne; Karl Gerber, président du Comité de direction de la maison Bruckner, Linz; Margrit Troxler, présidente de la Société des concerts de la Ville, Lucerne; les architectes Mario Campi, professeur, Zurich et Lugano; Louis Bannwart, Aarau; Sibylle Heusser, Zurich; Manuel Pauli, architecte municipal, Lucerne; Jacques Schader, professeur, Zurich; Monika Jauch, Lucerne; Max Müller, directeur de l'Office cantonal d'urbanisme, Lucerne.

Projets

Le premier degré a donné lieu à la présentation de 67 projets. L'un de ceux-ci fut exclu du jugement pour insuffisance de documents. Neuf projets

furent retenus en vue du second degré. Deux des projets du second degré durent être éliminés pour infractions graves aux dispositions du programme.

Palmarès du second degré

1^{er} rang, 1^{er} achat Fr. 43 000.-: Jean Nouvel et Emmanuel Cattani et associés, Paris; collaborateurs: Frédérique Monjamel, Catherine Dormoy, Roland Pellerin, Richard Wesley, Julie Parmentier; concepteur de scène: Jacques Le Marquet; acoustique: Peutz et associés; ingénieur civil: Oth, bâtiment; écologie: Alain Cousseran; sécurité: Casso Gausin & Cie; perspective: Vincent Lafon.

2^e rang, 2^e achat Fr. 32 000.-: Rafael Moneo, Cambridge (USA).

3^e rang, 1^{er} prix Fr. 20 000.-: Rodolphe Luscher, Lausanne; collaborateurs: Pascal Schmidt et Marianne Fischer avec Sergio Caverio; Natacha Charlton-White, Denis Desilets, Harry Hirsch, Silvia Huber, André Luscher, Stefan Mischler; experts consultés: Derek Sugden, professeur, ingénieur; Arup Acoustics, Londres.

4^e rang, 2^e prix Fr. 15 000.-: Andi Scheitlin et Max Syfrig, Lucerne; collaborateurs: M. Baumann, B. Rigling, P. Janssen, P. Widmer; expert consulté: G. Desserich, ingénieur.

5^e rang, 3^e prix Fr. 13 000.-: Wilhelm Holzbauer, professeur, Vienne; collaborateurs: Norbert Tischler, Georg Petrovic, Alice Allison.

6^e rang, 4^e prix Fr. 12 000.-: Justus Dahinden, professeur, Zurich; collaborateurs: Rudolf Plech, Ihab Morgan.

Achat, 2^e degré Fr. 7 500.-: Karl Dudler, Buchen-Staad; collaborateurs: Birgit Petersen, Ricardo Castillo, Thomas Möhlendick, Martin Langer; experts consultés: Imhof, acoustique, Trogen.

Achat, 1^{er} degré Fr. 7 500.-: Max Keller, Zurich, Peter Scheck, Thommy Lips; expert consulté: K. Eggenschwiler, Dübendorf.

Achat, 1^{er} degré Fr. 7 500.-: Hanspeter Ammann et Peter Baumann, Lucerne; partenaire responsable: Peter Baumann; projet: Georg Höing; collaborateurs: Peter Baumann, Rolly Hegert, Edi Imhof, Barbara Neff, Djurdja Petrina.

Nous remercions nos collègues de *Schweizer Ingenieur und Architekt* d'avoir mis à disposition les films de leurs numéros 32 et 33-34/90.

Notre gratitude va également à M. Claude Groscurin, architecte SIA à Genève, à qui nous devons l'adaptation française du texte.

Rédaction

Achat, 1^{er} degré Fr. 7 500.-: D. Comsa, Coire, et H. Mathis, Maienfeld.

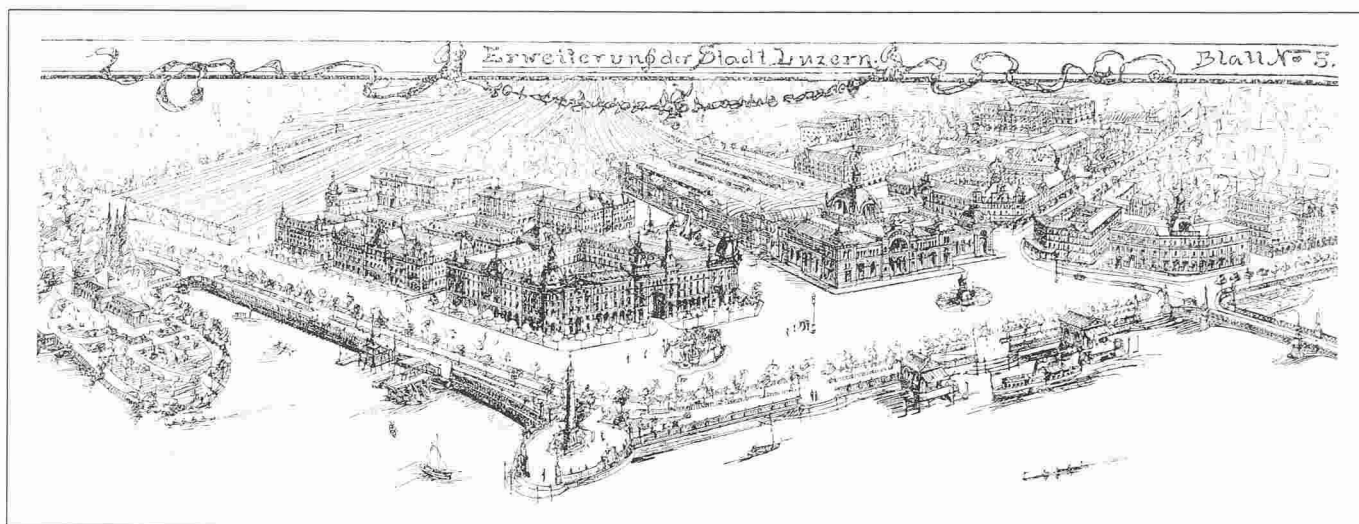
En Suisse: peu d'intérêt pour un grand concours

Le concours pour un nouveau Centre de la culture et des congrès à Lucerne est certainement l'un des plus notables qui aient été ouverts au cours de ces dernières années dans notre pays. Non par l'ampleur de la tâche, ni par le coût de l'ouvrage; à cet égard il y aurait des précédents plus importants. Mais l'idée même d'un Centre de la culture placé ici, au bord de ce lac, répond à une grande tradition qui a largement débordé nos frontières, et qui associe Lucerne, dans l'esprit public, à des valeurs telles que la musique, le théâtre, le tourisme, la beauté du paysage. D'emblée cette circonstance soulève une difficulté inhabituelle, ce qui explique peut-être les hésitations auxquelles semble avoir donné lieu la définition du droit de participer au concours... Certes l'annonce d'un concours auquel pouvaient prendre part tous les architectes de Suisse a rencontré dans leurs milieux, au printemps de 1989, un certain écho, mais guère plus. Il est probable que plusieurs facteurs en ont dissuadé un grand nombre: d'autres concours étaient ouverts au même moment; le problème posé était très difficile; les confrères étrangers invités étaient de grand renom et constituaient une concurrence redoutable.

Il est regrettable aussi que, contrairement à ce que j'avais espéré, le potentiel que représentent la Suisse romande et le Tessin n'ait donné lieu qu'à l'envoi de projets relativement peu nombreux. Il est vrai que c'est de Lausanne que vient le projet classé troisième, et qui est appelé à être remanié, tout comme les projets classés respectivement premier et deuxième.

Les études antérieures

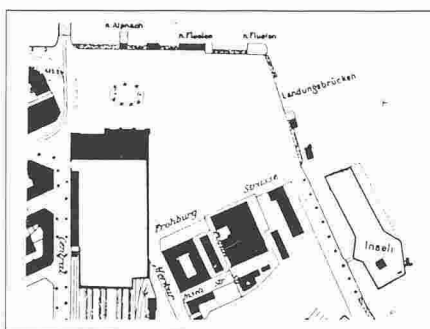
Je vois leur point de départ dans le premier grand concours d'idées portant sur l'aménagement de ce site urbain très exposé. Il avait eu lieu à peu près au moment de la construction de la nouvelle gare en 1895 et 1896. Au



Le projet de H. Meili-Wapf, concours de 1895.

nombre des membres du jury, on trouvait Gustav Gull. Le concours fut gagné par H. Meili-Wapf, le père de l'auteur de la Maison des arts, du *Kunsthaus*. Son projet prévoyait entre la gare et la petite île dite Inseli un ensemble de caractère assez imposant. L'Inseli, déjà, était au nombre des points à étudier. Comme on le sait, ce projet ne fut jamais mis à exécution.

En 1929, la Ville de Lucerne ouvrit un nouveau concours, portant lui aussi sur l'espace compris à l'est de la gare, où était prévue une Maison des arts et de la culture (Kunst- und Kongresshaus). 33 projets furent alors présentés, dont 17 furent éliminés pour infractions aux dispositions du programme. Le premier prix fut attribué à Armin Meili; les autres lauréats furent Theile & Helber, Lucerne; H. Bernouilli, Bâle; Salvisberg et Brechbühl, Berne; enfin Emil Felix, Cologne et Lucerne. Les architectes membres du jury étaient Gustav Gull, Max Häfeli, Zurich; Nicolaus Hartmann, Coire (remplaçant Theodor Fischer, Munich, malade). Le projet Meili – qui par la suite devait être sensiblement réduit tout en gardant son parti symétrique –



Extrait du plan de la ville, 1911.

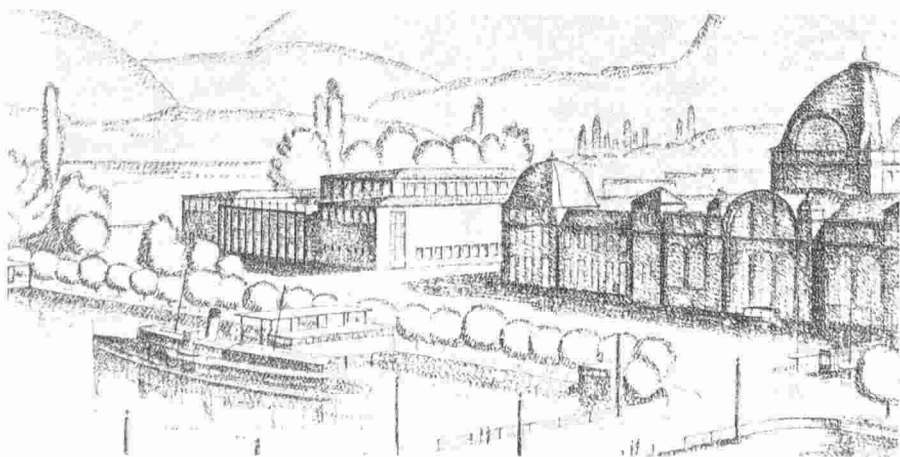
présentait, comme d'ailleurs les quatre autres projets primés, une forme générale rectangulaire; une grande salle occupait la moitié de sa surface, cependant que le reste était affecté aux locaux d'exposition, groupés autour d'une cour intérieure. Ce ne fut pas un concours d'un grand rayonnement, en ce sens qu'aucun projet exceptionnellement remarquable n'y fut présenté; cela s'explique par le fait que l'architecture était alors trop fortement dominée par le goût de l'époque.

A cet édifice, achevé en 1933, fut ajouté, entre 1970 et 1973, d'après les plans de Meili, un avant-corps qui en

modifiait sensiblement le caractère architectural, et à vrai dire pas à son avantage. En 1977 et 1978, on remplaça le toit plat de la grande salle par une toiture en shed. «La gare de 1896 et l'édifice dû à Meili s'affirmaient seuls devant un fond de tableau constitué par une zone industrielle aux constructions basses, et dont la face lac était sans intérêt. La coupole de l'ancienne gare et la superstructure de la Maison des congrès rompaient cet horizon de toitures, par-dessus lequel elles dialoguaient avec le Pilate.» C'est dans ces termes que le préambule du programme décrivait la situation urbanistique antérieure à la construction de la nouvelle gare. L'édifice Meili faisait donc auparavant une certaine impression et pouvait encore faire partie du front de lac, conjointement avec l'ancienne gare, dont les ailes latérales étaient de hauteur modérée. Mais à présent il n'apparaît plus que comme un corps de bâtiment d'importance secondaire. Quoi qu'il en soit, la Commission fédérale des monuments historiques l'estime digne d'être classé. Telles sont, succinctement décrites, les données d'urbanisme sur lesquelles ont été entreprises les études préparatoires du plus récent concours.

En été 1988, le Stadtrat (Exécutif municipal) fit connaître ses desseins quant aux équipements culturels de la Ville de Lucerne. Il s'appuyait sur une étude d'optimisation confiée à la Société Hayek Engineering à Zurich. C'était un programme exhaustif, en trois points, consistant :

- à créer à l'Europaplatz un complexe comprenant une salle de concerts et un Centre municipal de la culture
- à sauvegarder le Grand Panorama qui représente l'armée de Bourbaki venant se réfugier en Suisse, et à créer un musée des beaux-arts à la Löwenplatz
- à accroître les espaces affectés à des activités culturelles diversifiées.



Le projet de Armin Meili, concours 1929-1930.

Ce qui était demandé aux concurrents

Il s'agissait d'«élaborer des propositions tendant à la création, au bord du lac, dans un site lucernois très exposé, d'un Centre affecté à toutes les formes de la culture, et conciliant les multiples points de vue de l'urbanisme, de la circulation, de l'exploitation, de l'écologie et de l'économie». Il fallait non seulement prendre en compte le programme des locaux décrit plus loin, mais aussi présenter des suggestions sur les points suivants :

- améliorer l'aménagement de la rive du lac
- améliorer l'image urbaine offerte par l'Europaplatz après l'achèvement de la nouvelle gare
- conférer un caractère naturel à la zone proche de la rive
- créer de bonnes conditions d'accès à tous égards.

Le premier degré

C'était un concours d'idées portant essentiellement sur le problème d'urbanisme qui se posait, et dont les principales données étaient :

- la nouvelle gare des CFF

- la nouvelle Ecole des arts et métiers
- le bâtiment d'exploitation des PTT
- l'aménagement du quai de l'Inseli
- la relation avec les immeubles de la rive droite !

Le domaine urbain à traiter partait de la limite ouest de la place de la Gare et s'étendait jusqu'à la limite sud de l'Inseli. A propos de certains points de la tâche, des documents inhabituellement nombreux ont été remis aux concurrents, qui pouvaient les prendre en compte à leur gré.

Deux des autres données auxiliaires les plus importantes :

- L'ancienne Maison des arts et des congrès n'est pas encore classée monument historique. Elle peut être intégrée au nouveau complexe, mais elle ne doit pas l'être nécessairement.
- Quoique devant être réalisé par étapes, le Centre doit présenter un caractère d'unité, tant à l'égard de l'architecture que de l'urbanisme.

Les éléments les plus importants du programme des locaux

Une salle de concerts de 2000 places, 1140 m²; un podium, 155 m²; un grand orgue, 16 m²; des loges, 400 m²; un foyer avec des vestiaires, un office; un

buffet pour le service des boissons, 120 m²; des caisses; des bureaux, des locaux de régie; une plonge; des dépôts, 2000 m²; une pièce pour le chef d'orchestre; 4 pièces pour les solistes; 8 pièces de répétition pour les différents groupes d'instrumentistes; un foyer de l'orchestre, 50 m²; une salle des répétitions, 300 m²; une conciergerie; une bibliothèque, une cabine de projection.

Un restaurant de ville, 200 m²; un réfectoire, 120 m²; 2 salles de banquets, de 65 m² chacune; des cuisines, 400 m²; une salle de séjour du personnel, 80 m².

Un groupe de bureaux de la direction, secrétariat, réception, comptabilité, achats et vente, ensemble 100 m².

Le «Hall de ville», muni d'un podium escamotable, 700 m²; des locaux annexes de la scène, 100 m²; un foyer, 1000 m²; la salle moyenne, 400 m²; la petite salle, 250 m²; des bureaux; des locaux de régie; une cabine de traduction simultanée; une cabine de projection, 30 m²; un vestiaire des artistes, 100 m²; un office, 120 m²; un groupe de locaux, 500 m²; les salles du secrétariat du congrès et de la presse, 100 m²; locaux de régie et téléx, ensemble
(suite en p. 485)



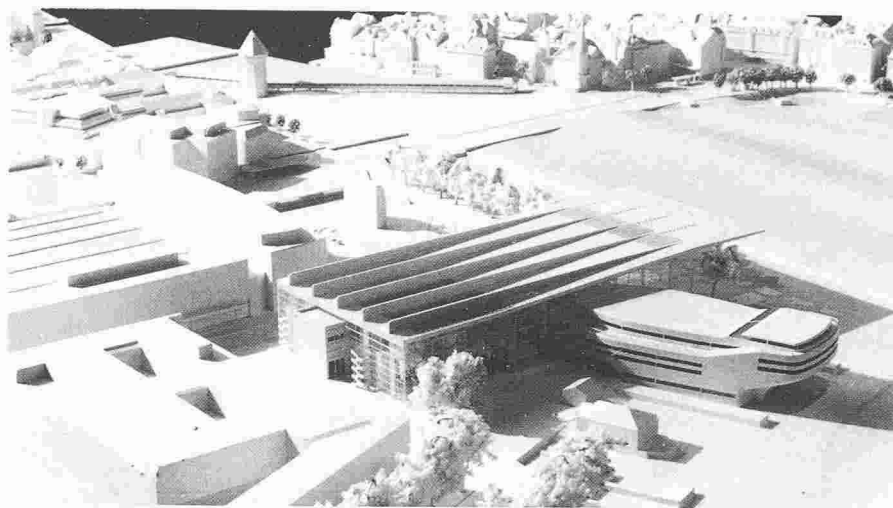
Cette photo aérienne, prise avant l'incendie qui détruisit la gare de Lucerne, situe l'emplacement du Centre dans la rade de Lucerne. (Swissairphoto.)

1^{er} rang, 1^{er} achat: Jean Nouvel et Emmanuel Cattani et associés

Extrait du rapport du jury

Ces auteurs ont réussi à introduire dans le site urbain une image extraordinairement saisissante et possédant une très grande force d'expression poétique. Plus encore dans le projet du deuxième degré que dans celui du premier, des éléments inspirés de la vie du lac ont été mis en œuvre; la relation entre la situation antérieure des structures et les interventions nouvelles a été envisagée comme un thème architectural dominant. En particulier, la salle de concerts est traitée métaphoriquement comme un navire qui viendrait engager sa proue sous le grand espace couvert appelé « Hall de ville ». Le projet contient des idées d'architecture et d'urbanisme d'une grande générosité, qui s'adaptent de façon tout à fait précise à la configuration des lieux et répondent à tous les détails du programme d'une manière qui témoigne de la haute compétence technique de ses auteurs.

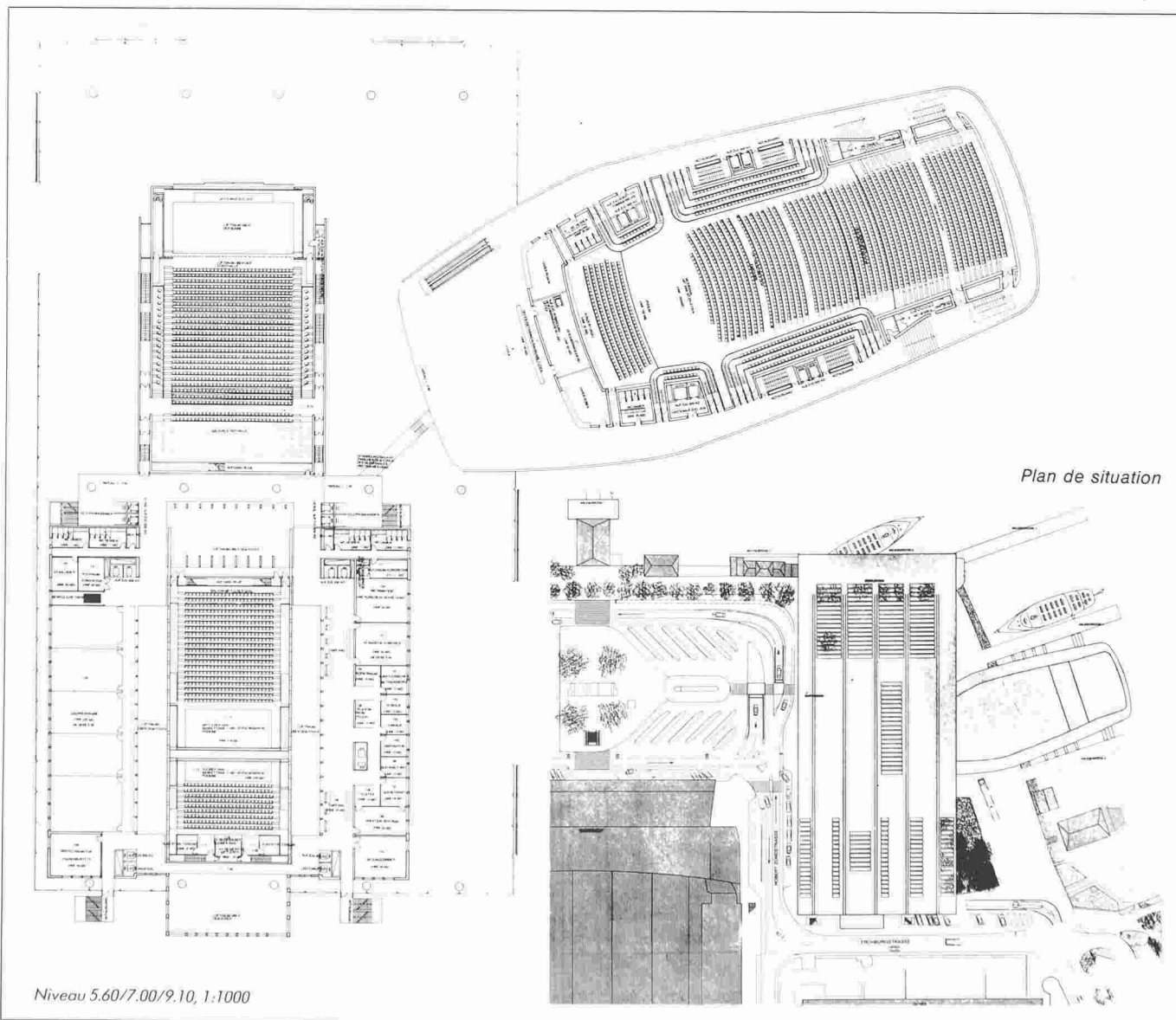
De même que dans le projet du premier degré, le Hall de ville vitré, dont les dimensions ont été revues, occupe une part appréciable de la surface traitée dans le concours. Il garderait d'ailleurs ses qualités architecturales et urbanistiques même si sa coûteuse enveloppe vitrée ne se réalisait pas. Plus saisissante encore, la salle de concerts autonome se plaçant en épi au flanc du vaste Hall de ville. Il se crée de la sorte dans l'image urbaine une relation spatiale entre l'impor-



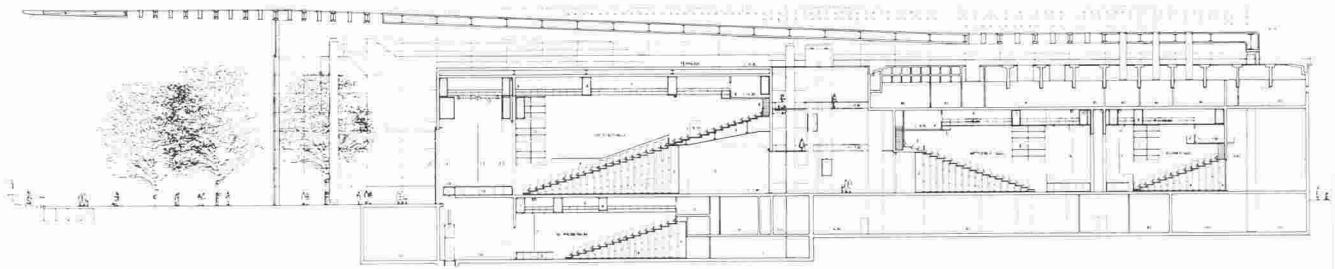
tant volume proposé et les édifices, d'échelle comparable, que constituent la gare et le bâtiment des PTT.

L'édifice Meili reste inchangé à l'extérieur. Dans la salle Meili se placent la salle moyenne et la petite salle, qui font partie du programme du Hall de ville. Le restaurant reste à la même place dans l'aile est de l'ancien bâtiment mais il s'étend au premier étage, d'où l'on a de la vue, ce qui en accroît l'intérêt. Concernant son acoustique, la salle de concerts est de forme trop resserrée, et toutes ses places ne bénéficient pas de la même qualité d'audi-

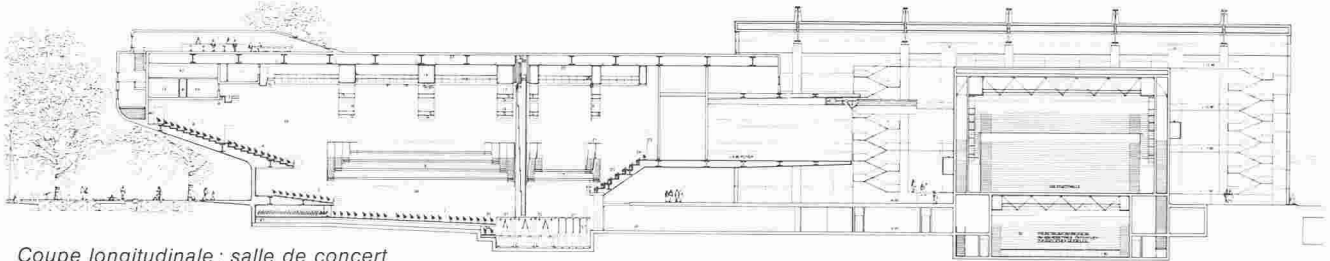
tion. Les frais qu'occasionnerait ce coûteux projet pourraient être sensiblement réduits si l'on renonçait à l'enveloppe vitrée du Hall de ville. Le projet a conservé lors du deuxième degré du concours les exceptionnelles qualités dont il avait fait preuve lors du premier degré, tant à propos de sa configuration, de sa réalisabilité, que de la multiplicité des modes de son utilisation. Il a subi des améliorations quant à l'exploitation, aux équipements et à l'écologie. Il s'agit d'un projet séduisant dans toutes ses parties, apte à devenir le symbole de Lucerne, ville de culture.



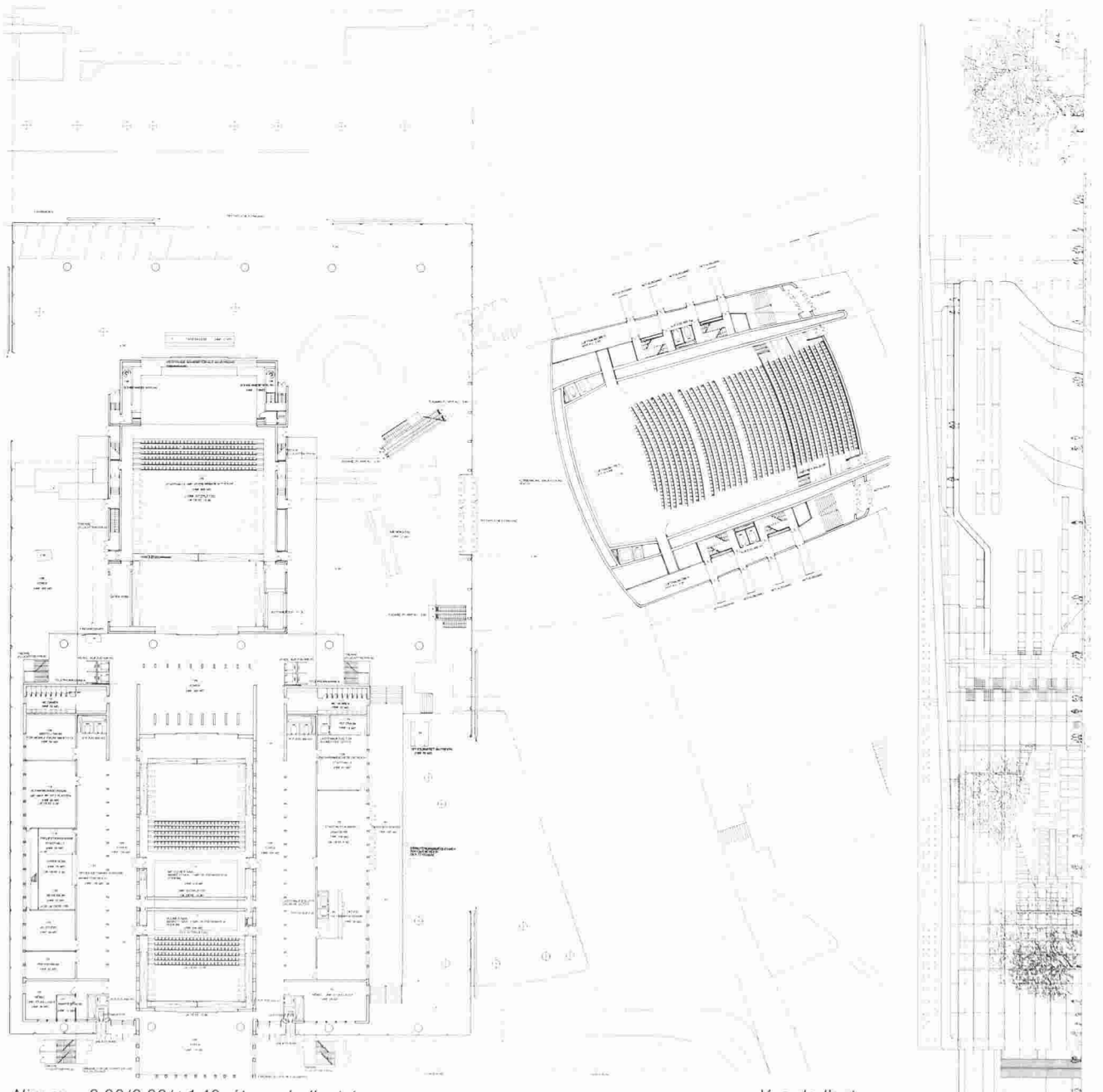
Niveau 5.60/7.00/9.10, 1:1000



Coupe longitudinale : halle de ville



Coupe longitudinale : salle de concert



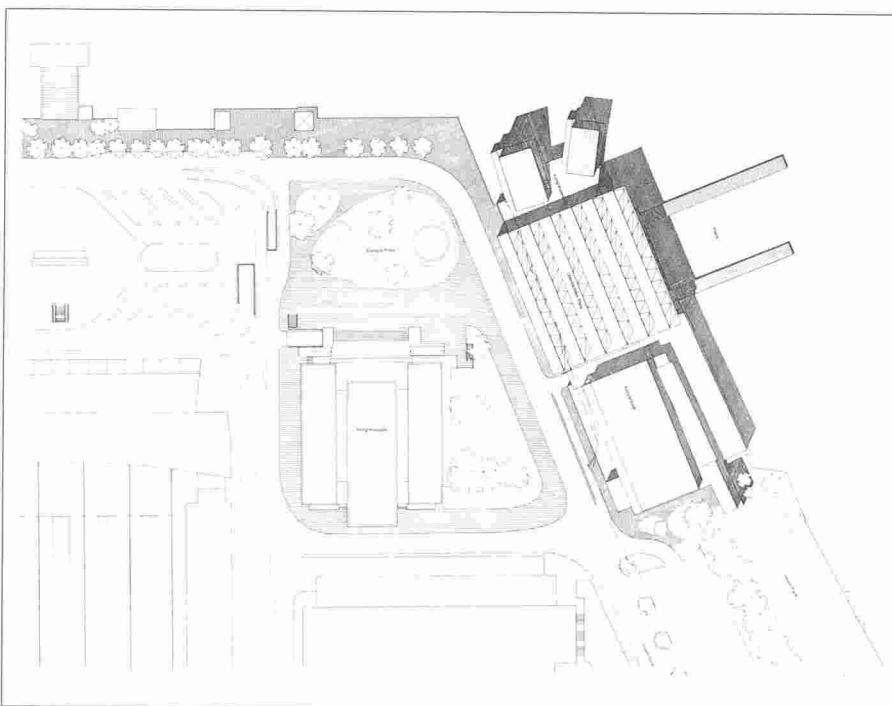
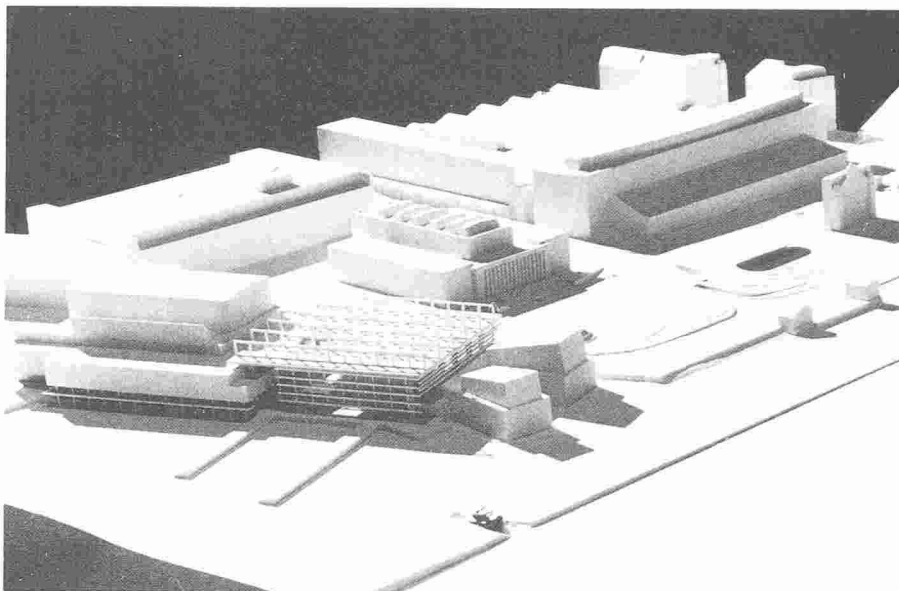
Niveau -3.00/0.00/+1.40, étage de l'entrée

Vue de l'est

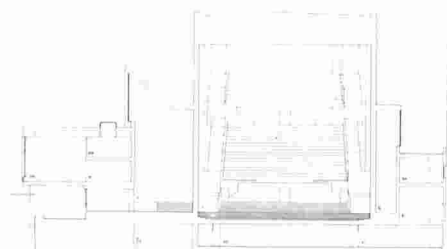
2^e rang, 2^e achat: Rafael Moneo, Cambridge (USA)

Extrait du rapport du jury

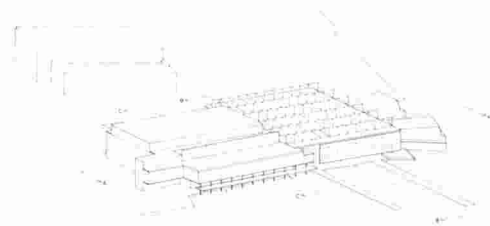
La qualité de ce projet réside dans la clarté de sa conception et dans la manière originale dont il traite le thème du Centre de culture. A la différence des autres propositions, qui envisagent un édifice d'un seul tenant, ce projet met l'accent sur un espace libre agrandissant l'Europaplatz et autour duquel se groupent trois édifices distincts, répondant aux diverses activités du Centre de culture (salle de concert, Hall de ville, salles de congrès, expositions, restaurant, etc.). Il assume diverses fonctions qui sont du ressort de la Ville (voies de circulation, grande station couverte de la Compagnie de navigation sur le lac, etc.), de sorte qu'il échapperait, dans l'esprit du public, au reproche de s'enfermer dans sa «splendide isolation». L'avantage que représente cette interpénétration de fonctions multiples a sa contrepartie en ce sens que le secteur de la culture se trouverait divisé en trois sous-secteurs; que la vue du lac serait barrée à partir de la gare; enfin qu'un important comblement serait nécessaire dans le lac. Le projet marque de façon précise le point délimitant les rives de la Reuss et celles du lac, en y plaçant un groupe de bâtiments fortement articulés et formant comme une tête. L'édifice Meili, entièrement respecté, conserve le rôle solitaire qu'il jouait auparavant dans le site urbain; il ne sera modifié qu'à l'intérieur, et ultérieurement. Mais en étant confirmé dans son caractère solitaire, il se dissocie par trop du reste de la composition. En ce qui concerne l'exploitation du Centre de la culture et des congrès, on peut choisir d'utiliser – selon la nature de la manifestation du moment – soit l'édifice Meili, soit le complexe des salles dans le bâtiment de tête au bord du lac. A l'égard de ses qualités architecturales, le projet ne contient que des informations relativement minces, de sorte qu'il est difficile de porter une appréciation sur l'esprit des façades et des structures. D'après l'impression que laisse la disposition des volumes, l'architecture ne parvient pas au même niveau de qualité que l'idée du parti.



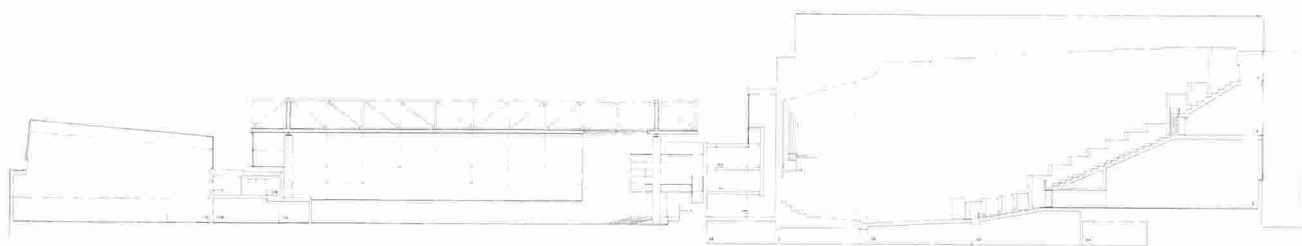
Vue du lac



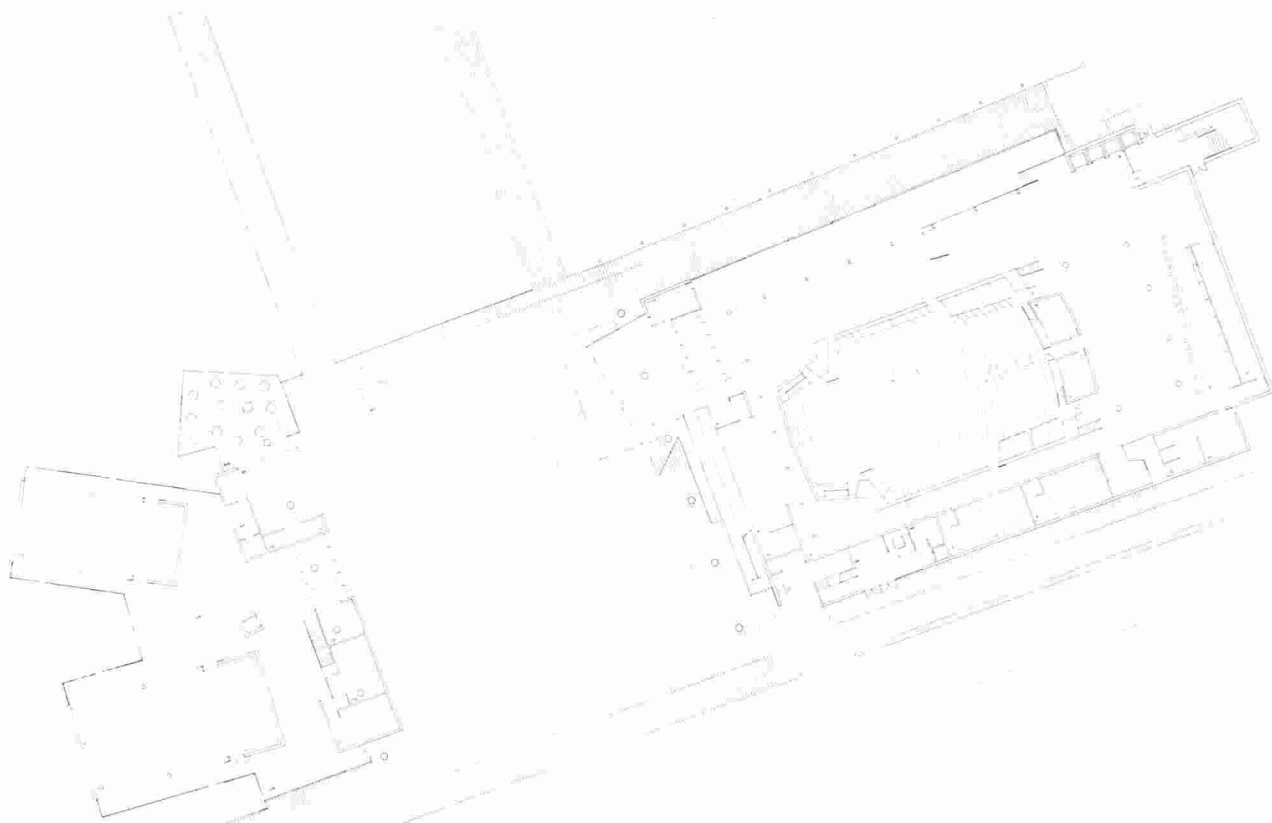
Coupe de la salle de concert



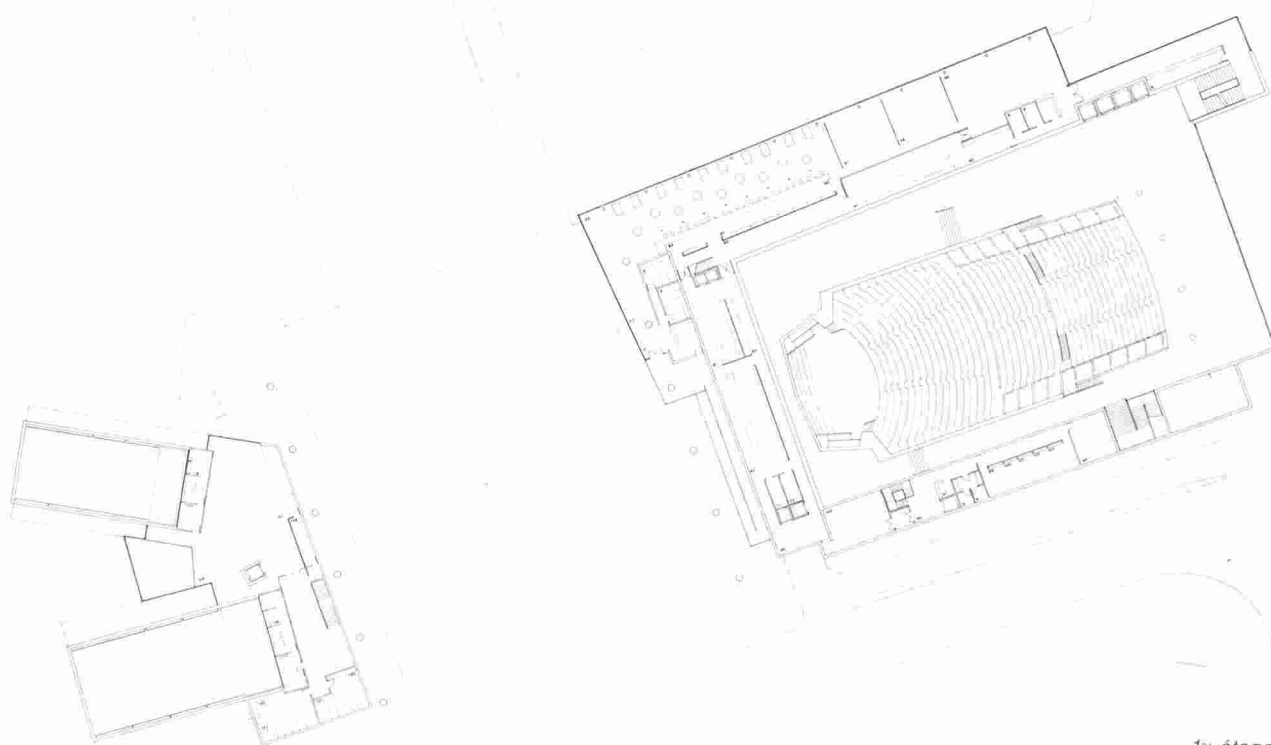
Axonométrie vue du lac



Coupe longitudinale



Rez-de-chaussée 1:1000



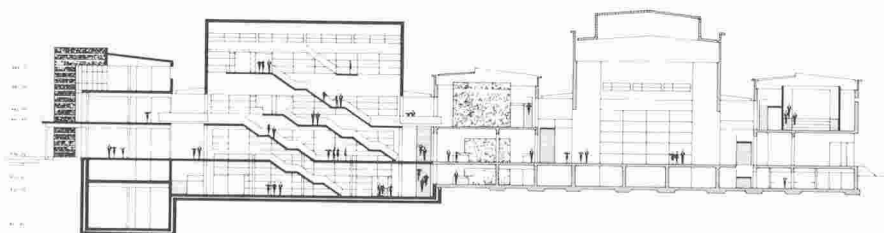
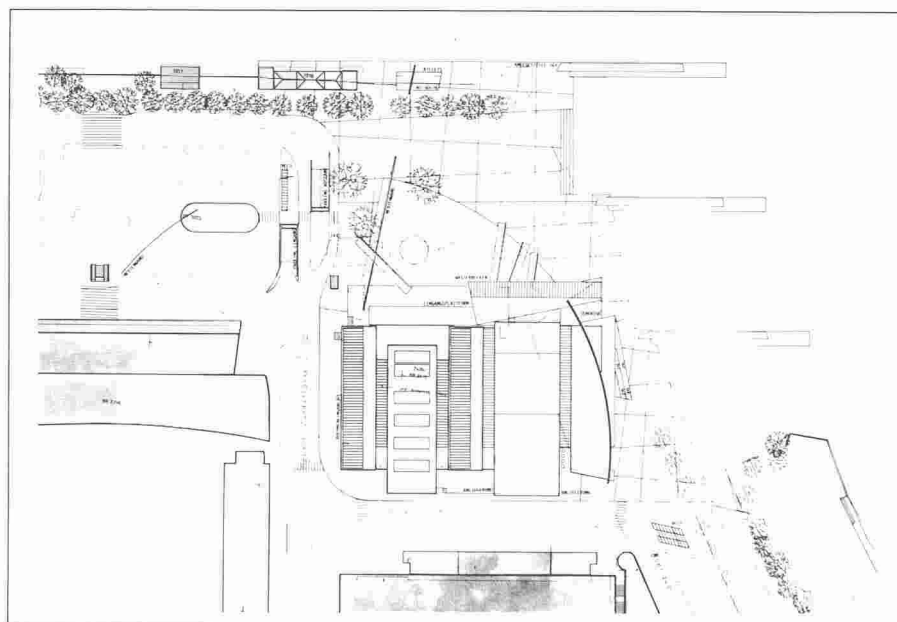
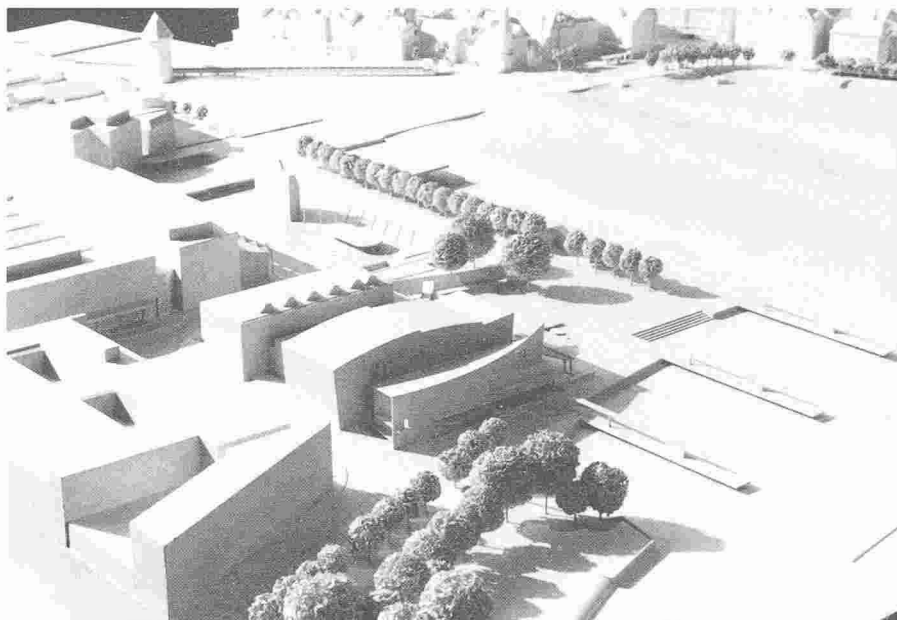
1^{er} étage

3^e rang, 1^{er} prix : Rodolphe Luscher, Lausanne

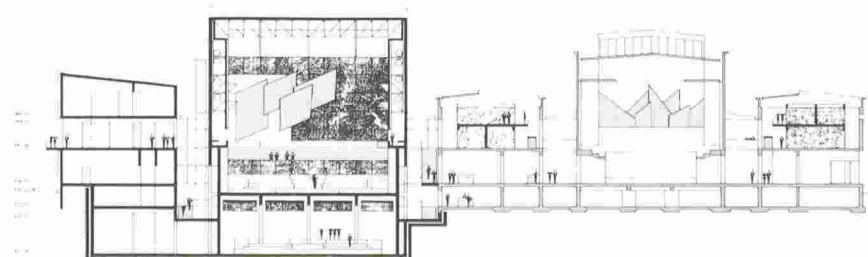
Extrait du rapport du jury

Les auteurs de ce projet maintiennent leur parti initial, consistant à emprunter à l'édifice Meili le principe de la pluralité des vaisseaux et à l'introduire dans le nouveau bâtiment de la salle de concerts. Ce dernier se subordonne aux alignements de la gare (côté place de la Gare) et de l'édifice Meili, lequel n'est pas maintenu intégralement, en ce sens que son aile est affectée aux vestiaires et à des locaux secondaires. L'intention de juxtaposer les deux bâtiments et de les traiter dans le même esprit n'a pas été maîtrisée à propos des volumes. Les principes du « déconstructivisme » se manifestent dans certains éléments qui sont simplement surajoutés, mais ils n'affectent pas les volumes principaux. Ils ne sont guère perceptibles qu'en façade est, sous la forme d'une coque arrondie.

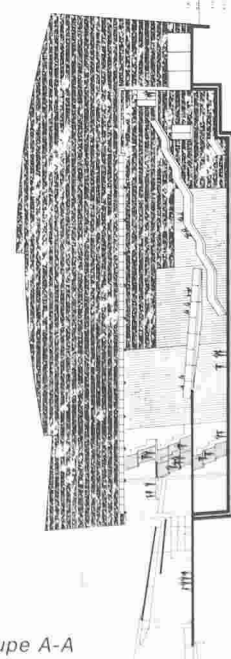
L'Europaplatz reste visuellement le prolongement de la place de la Gare. La partie est de la rive est traitée en sol dallé et contraste de façon délibérée avec le parc de l'Inseli. Dans la salle de concerts, ce ne sont ni les parois latérales disposées en entonnoirs successifs, ni les voiles acoustiques placés dans le haut des parois, qui peuvent en améliorer la conception, qui est contestable. En revanche on peut s'attendre que l'aspect intérieur dégage une atmosphère de fête. La salle moyenne et la petite salle sont situées sous la grande salle, ce qui pourrait créer quelques problèmes. Le Hall de ville est placé dans la salle Meili actuelle, ce qui limiterait son utilisation aux activités culturelles traditionnelles. L'organisation des cuisines est déficiente. Les restaurants sont au rez-de-chaussée et donnent à l'est, ce qui les rend attrayants. La construction proposée, étant compacte, serait économique. Dans l'ensemble, le projet n'a pas été sensiblement modifié lors du deuxième degré.



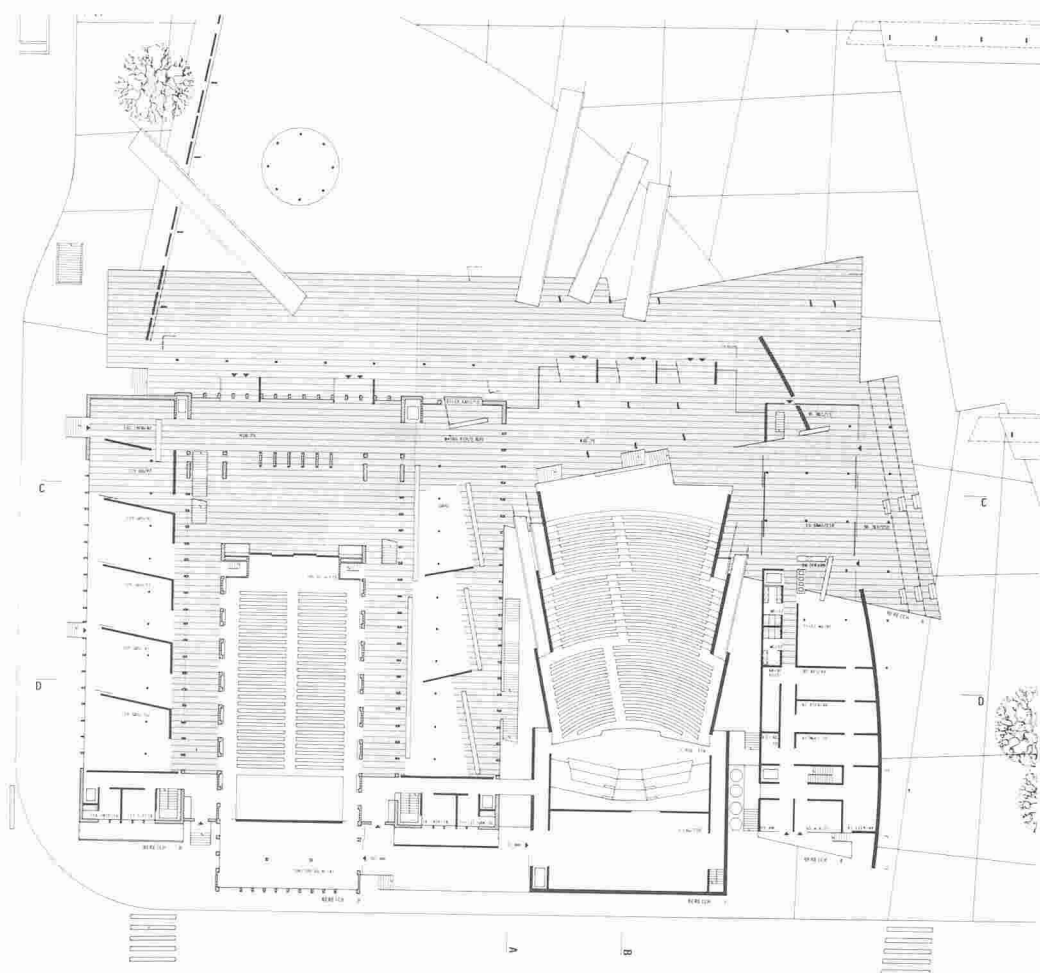
Coupe C-C



Coupe D-D

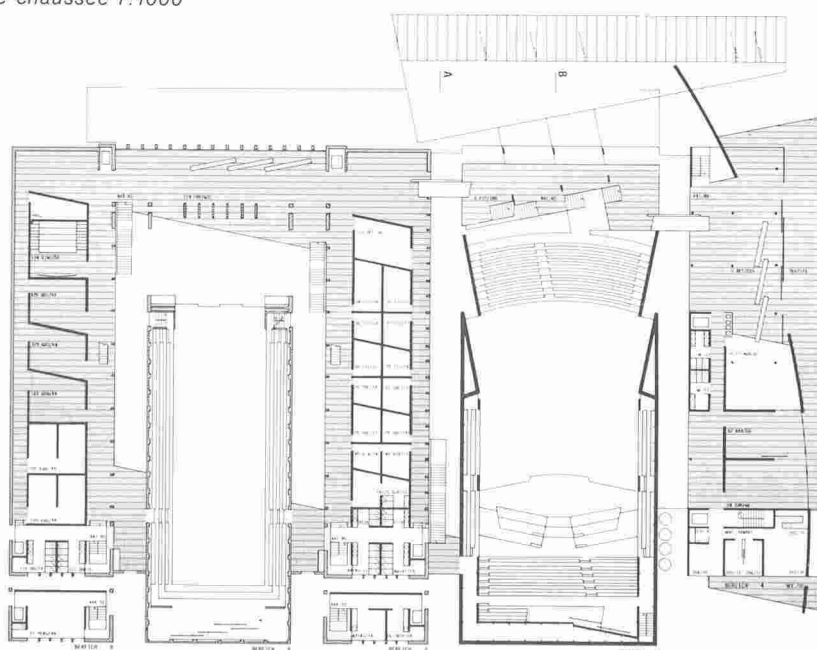
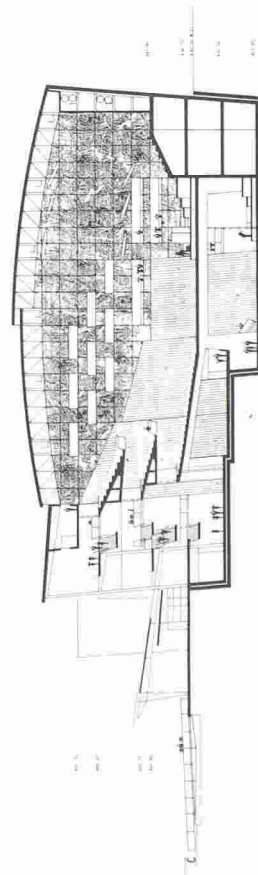


Coupe A-A

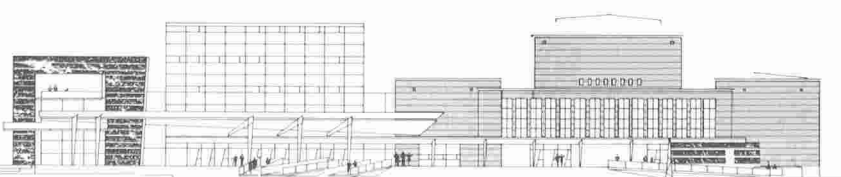


Rez-de-chaussée 1:1000

Vue de l'est

1^{er} étage

Coupe B-B



Vue du nord

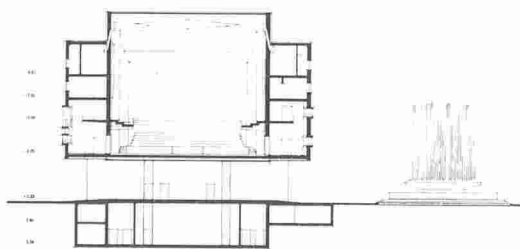
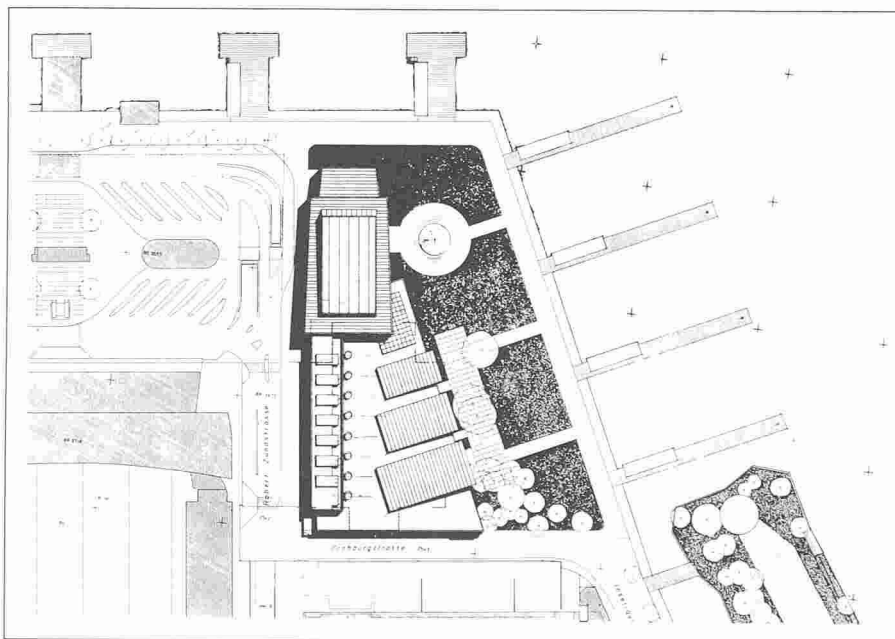
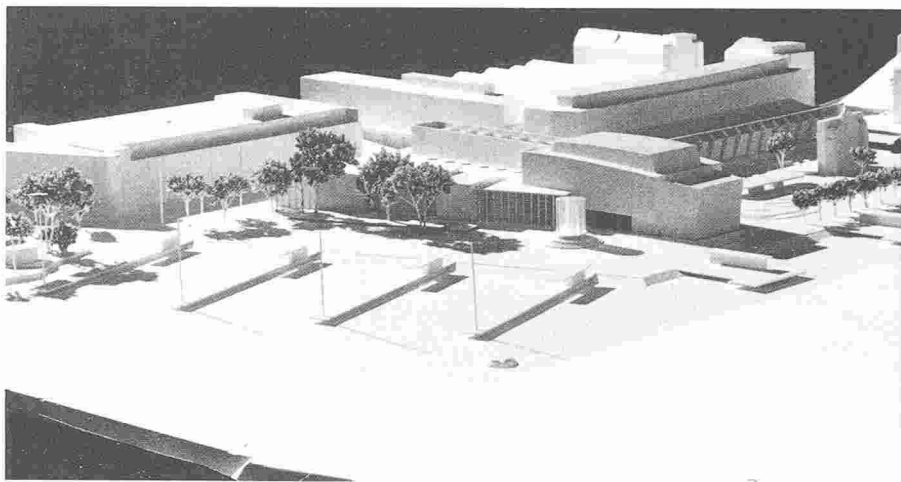
4^e rang, 2^e prix: Andi Scheitlin et Marc Syfrig, Lucerne

Extrait du rapport du jury

De même que lors du premier degré du concours, l'édifice prévu a pour effet de subdiviser les espaces publics en deux parties : la place de la Gare, où la circulation est intense, et l'Europaplatz, milieu paisible. Ses auteurs n'ont pas apporté un changement appréciable au langage de son architecture. Les diverses fonctions du complexe peuvent être perçues d'après l'aspect de son enveloppe extérieure, cependant que son articulation est moins claire à l'intérieur. Son expression architecturale est restée un peu trop conforme à une mode, aussi bien si l'on regarde, à partir de l'ouest, les salles se dégageant de la grande façade vitrée, que si l'on regarde, à partir de la place de la Gare, la série de fenêtres identiques disposées en quinconce.

Sur les autres points, les critiques du premier degré ont été prises en considération ; ainsi le restaurant a été intégré au complexe ; ses locaux disposent d'une terrasse et bénéficient de vues agréables à l'est. Il en est de même de la petite salle et de la salle moyenne, qui se trouvent au-dessus de lui, à l'est, dans une situation prééminente.

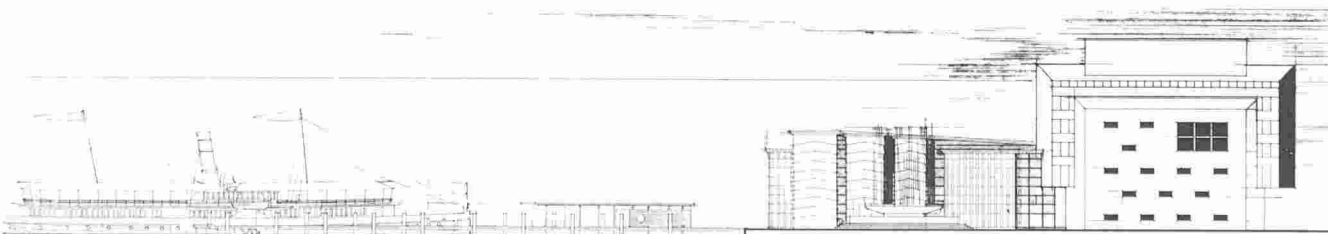
Les quatre salles débouchent sur un vaste foyer commun, de sorte qu'il pourrait se produire une gêne mutuelle lorsqu'elles seront utilisées en même temps. Etant au rez-de-chaussée, ce foyer est mal placé par rapport à la salle de concerts, qui n'est accessible que par un unique escalier, de plan elliptique, placé trop excentriquement. La salle de concerts ne pourrait disposer d'une bonne acoustique qu'au prix de modifications importantes. Etant compact, ce complexe serait d'un coût de construction modéré. Le nouveau complexe ne parvient pas à compenser pleinement la disparition de l'édifice Meili. Quand bien même il s'avance assez loin en direction du Seequai, il apparaît plutôt petit dans la proximité de la gare et du bâtiment postal. En raison de l'ampleur du corps de bâtiment qui en forme la tête, il barre la vue du lac ; de plus il crée une impression de verrou en raison des proportions de son volume.



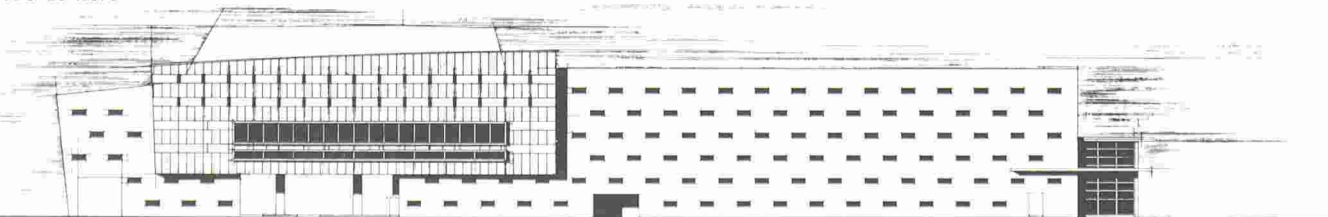
Coupe de la salle



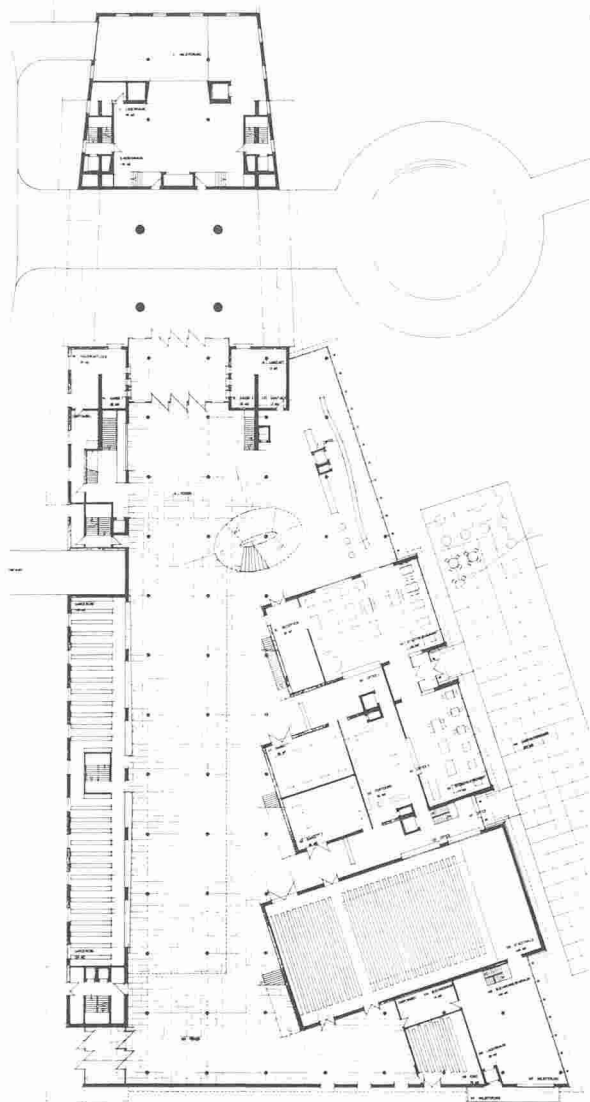
Coupe du foyer



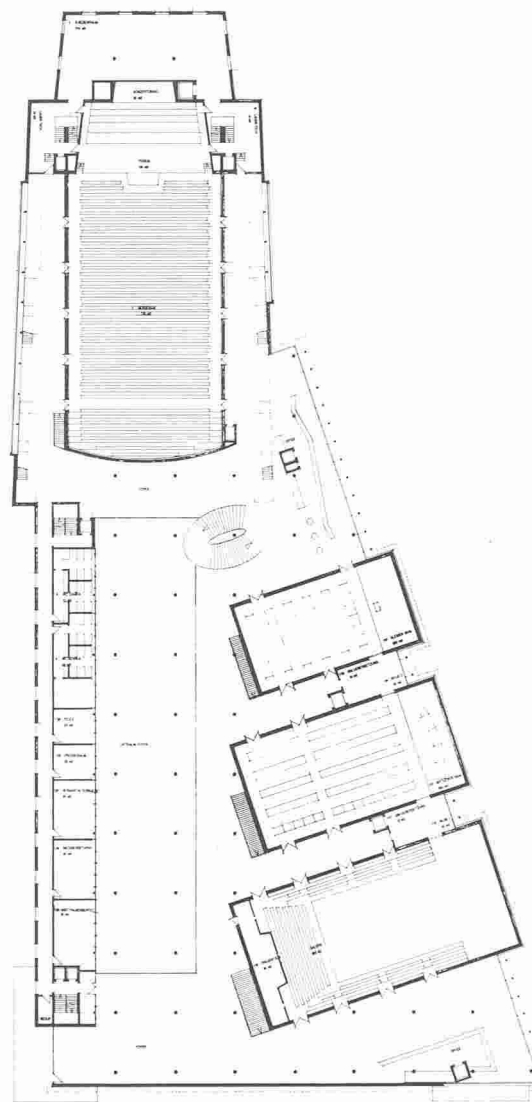
Vue du nord



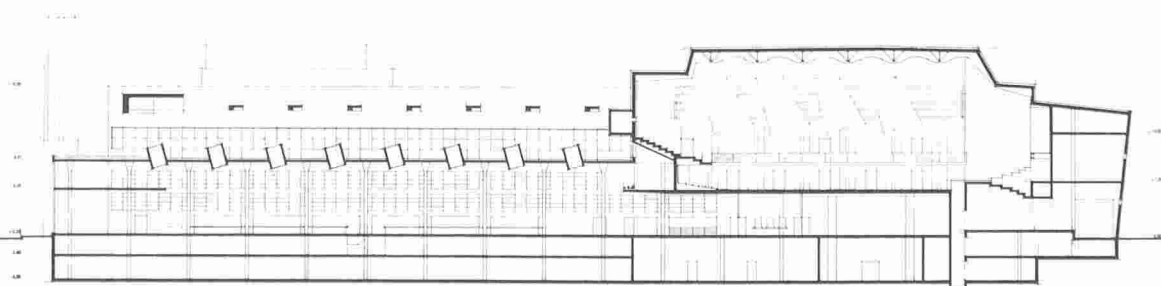
Vue de l'ouest



Rez-de-chaussée 1:1000

1^{er} étage

Vue de l'est



Coupe longitudinale

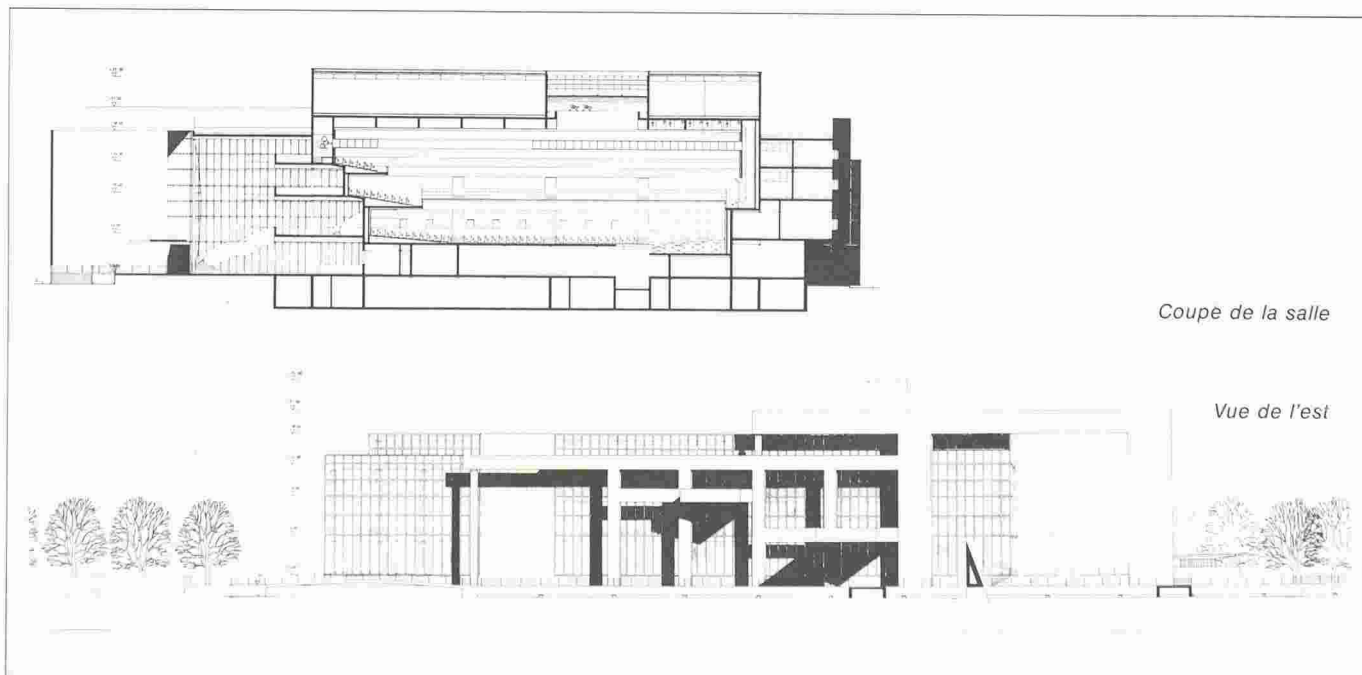
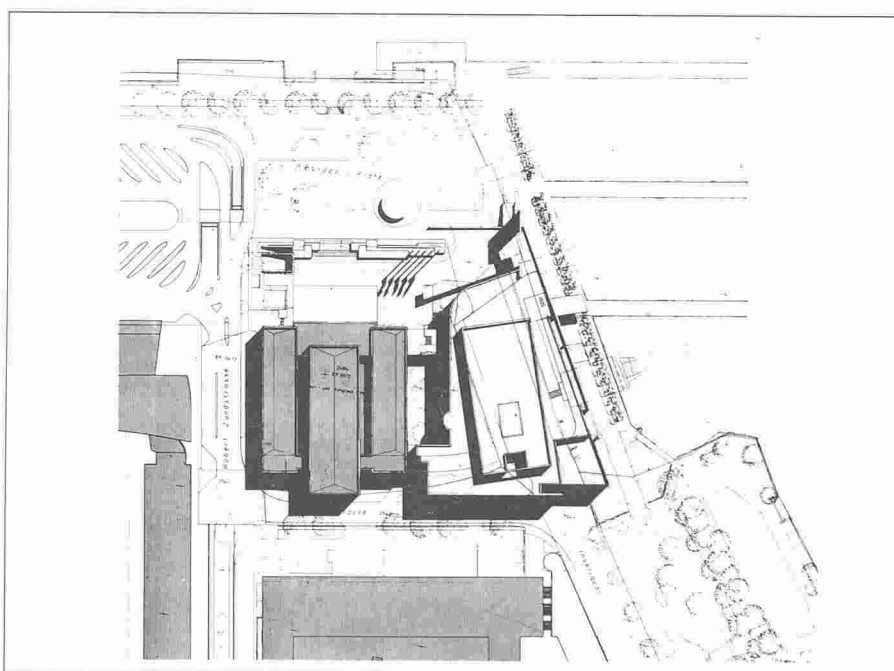
5^e rang, 3^e prix: Wilhelm Holzbauer, Vienne

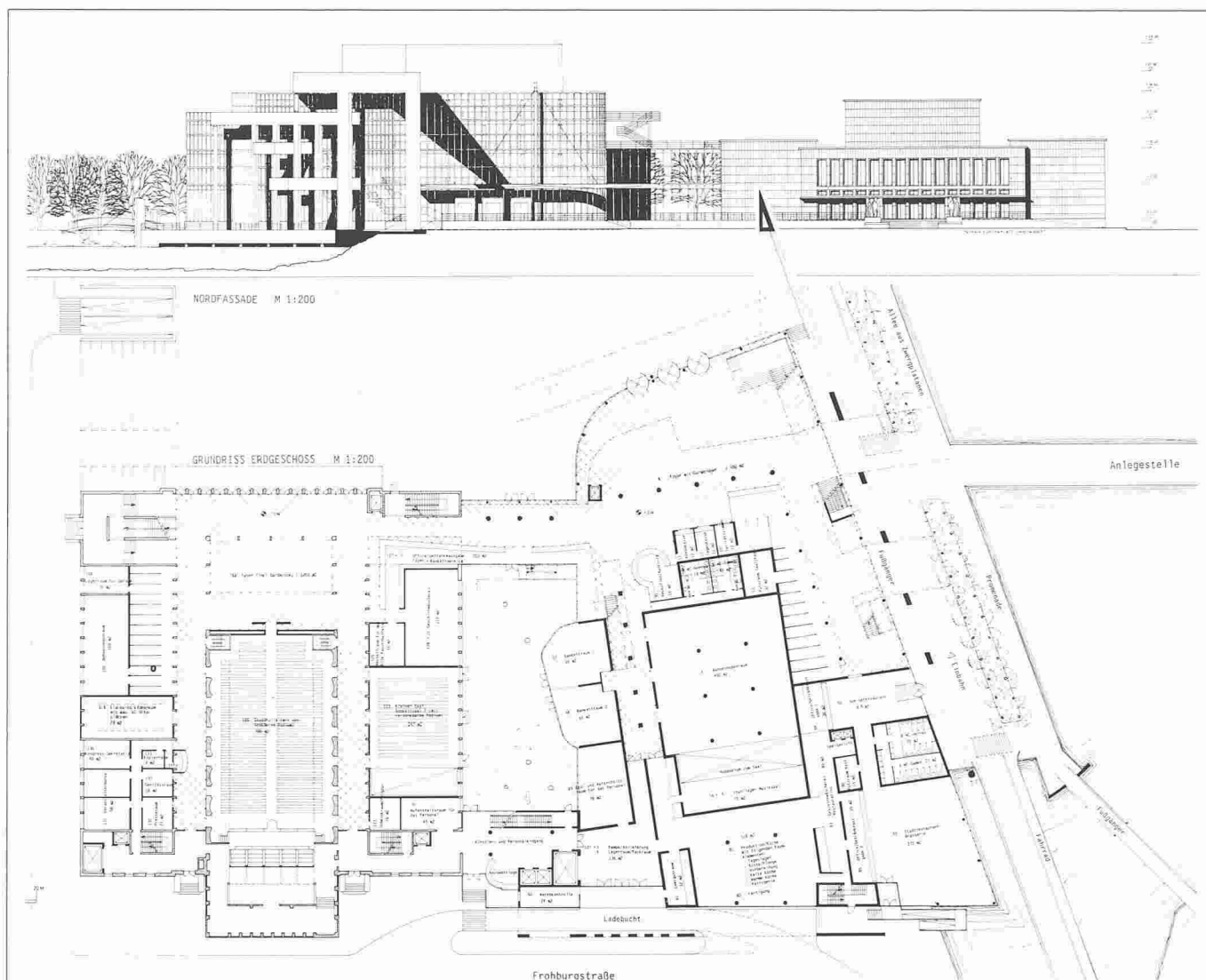
Extrait du rapport du jury

Les auteurs de ce projet gardent le parti adopté lors du premier degré : ils envisagent que l'édifice Meili soit rétabli dans sa forme extérieure initiale et qu'il contienne le Hall de ville, la salle moyenne et la petite salle. La grande salle de concerts et le restaurant sont placés dans un bâtiment nouveau, traité en volume compact à cause des étroites limites du terrain. Les auteurs ne sont pas parvenus à lui conférer une expression architecturale pleinement convaincante. L'édifice Meili n'est plus perçu comme une unité représentative.

En prolongeant en direction du lac l'alignement de l'édifice Meili, les auteurs lui donnent un tracé sans rigidité. La région du foyer de la salle de concerts dépasse cet alignement. De la sorte la longue limite commune aux deux places s'achève d'une manière judicieuse, et cependant sans que l'Europaplatz se trouve derrière un barrage. La relation ouverte existant avec la place de la Gare est maintenue, de même que le sentiment de vaste étendue donné par la baie du lac dans la ville. L'Europaplatz se trouve agrandie de la valeur de l'esplanade prévue devant l'actuelle Maison des arts et de la culture.

Grâce à la démolition du foyer de l'édifice Meili, la face frontale de ce dernier se trouve sensiblement améliorée. Mais l'architecture du nouveau bâtiment serait problématique à divers égards : il est vrai que le foyer entourant la salle de concerts possède du côté lac une façade vitrée, donc transparente, ce qui est juste. Mais la région de l'entrée offre aux arrivants une face convexe peu engageante, inconvénient que ne suppriment pas les auvents qui la recouvrent. Devant la face côté Inseli est placé une sorte de châssis géant, qui serait aussi difficile à construire qu'à accepter. Il confère au corps de bâtiment de la salle de concerts – déjà volumineux par lui-même – une lourdeur qui le ferait paraître écrasant dans l'image de la ville, surtout par comparaison avec l'édifice Meili.

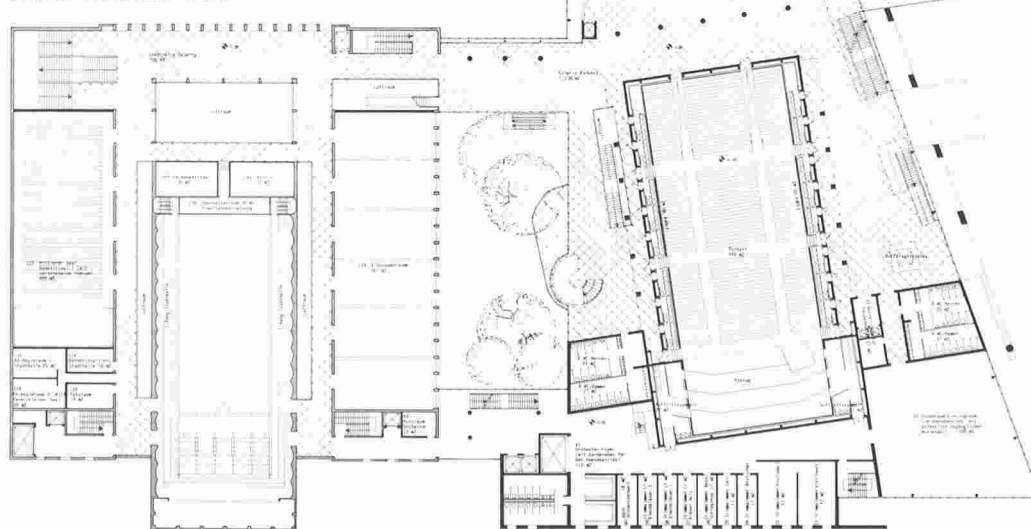
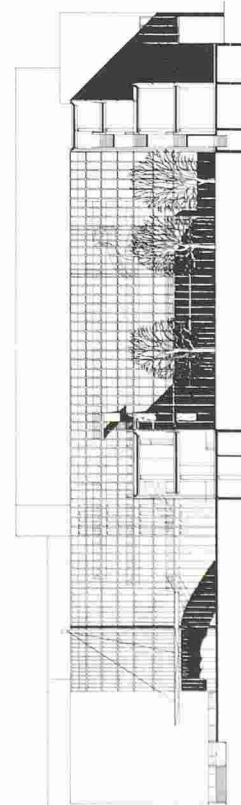




Vue du nord

Rez-de-chaussée 1:1000

Grundriss 1. Obergeschoss M 1:200

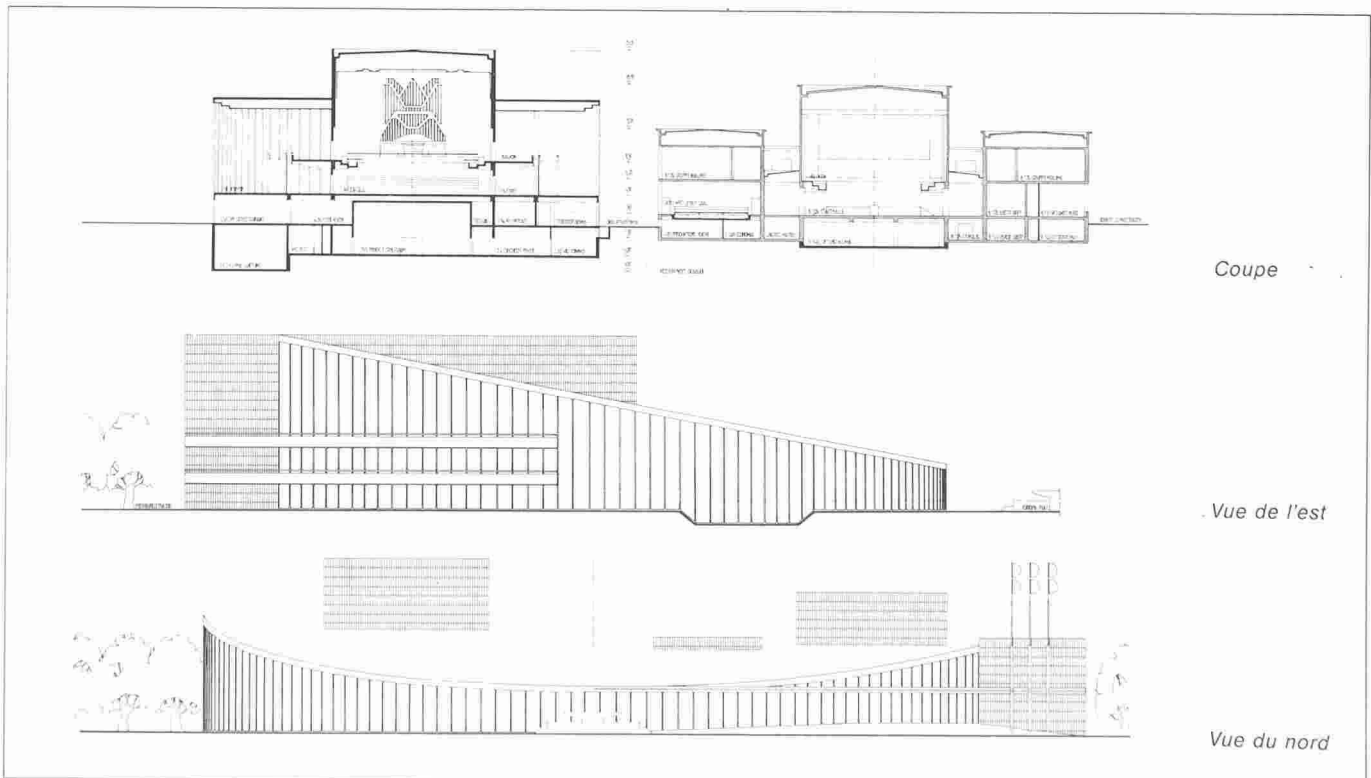
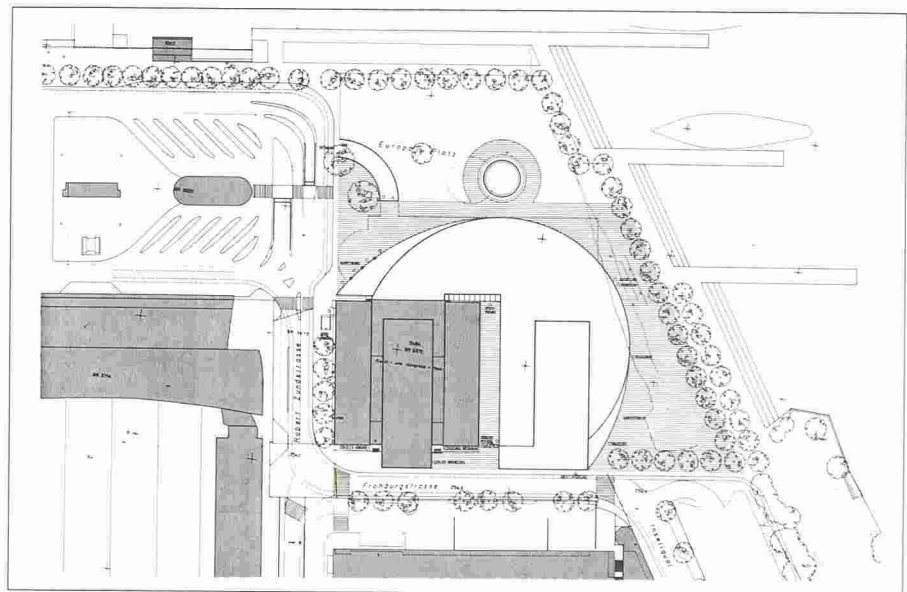
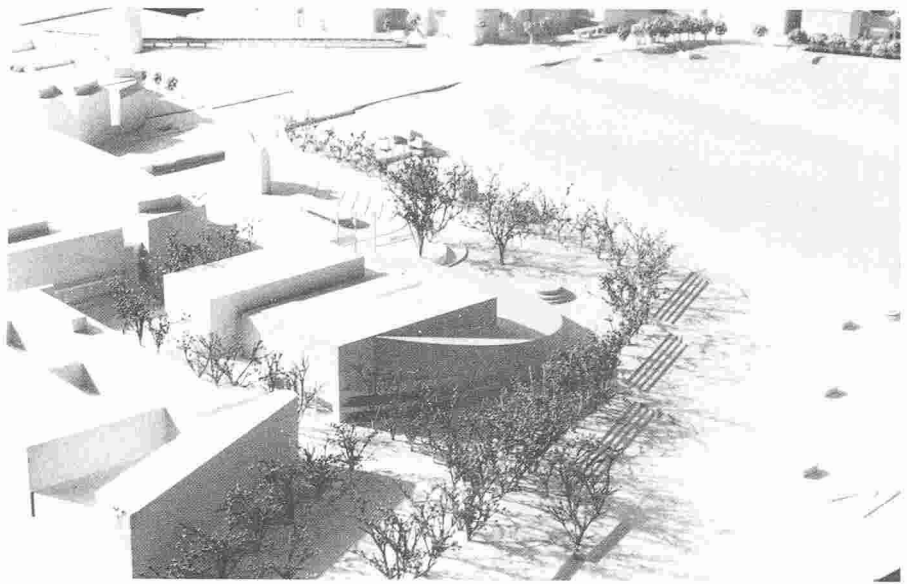
1^{er} étage

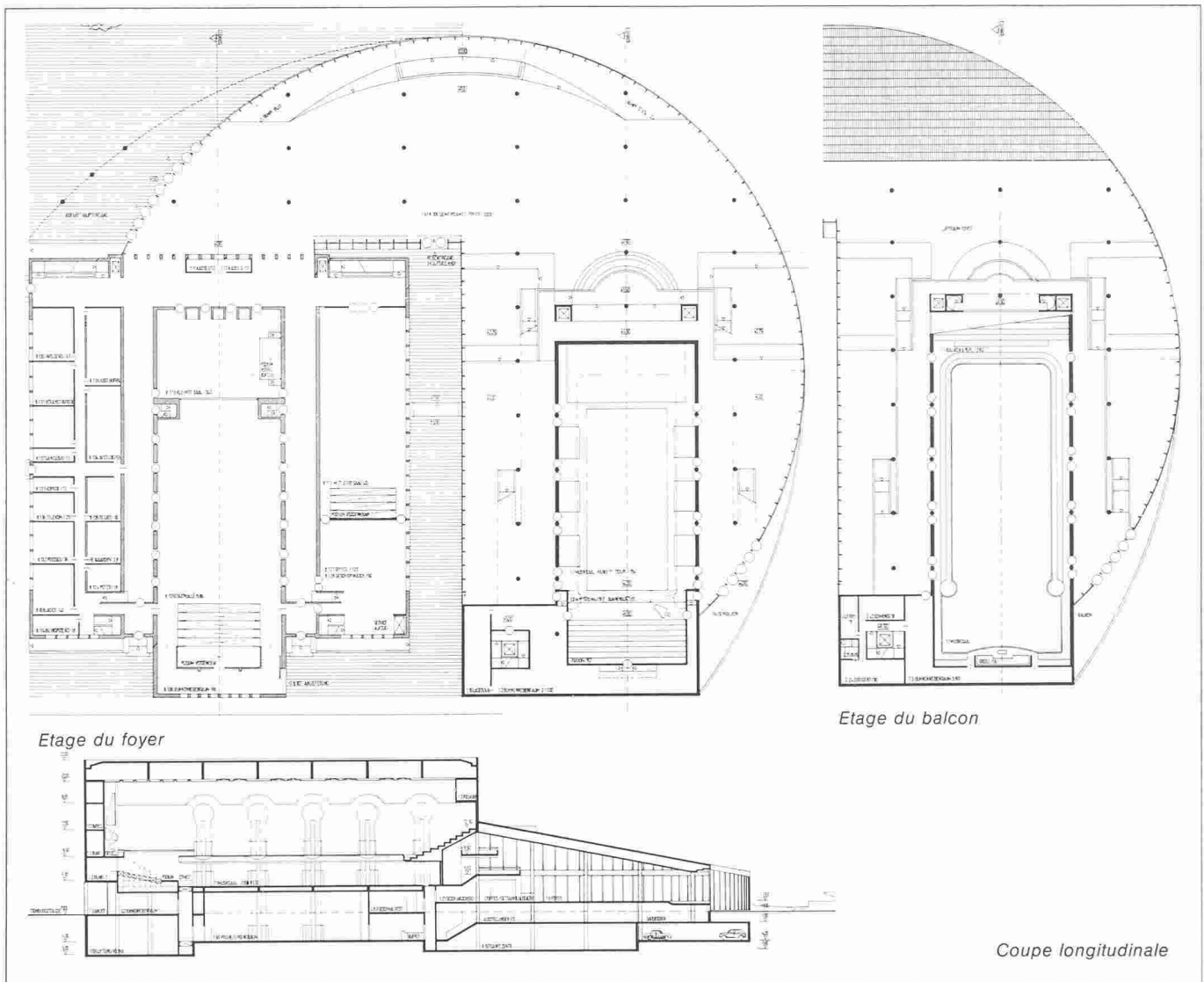
Coupe et vue de la cour

6^e rang, 4^e prix : Justus Dahinden, Zurich*Extrait du rapport du jury*

Recourant à un même langage des formes – ce sont les termes qu'emploient les auteurs – les deux corps de bâtiment se juxtaposent en ayant entre eux un rapport de ressemblance, tout en étant de volumes différents. L'avant-corps circulaire, qui a son point de départ au droit de l'édifice Meili et dont l'arête de toit s'élève progressivement jusqu'au niveau supérieur de la salle de concerts, est sans égards pour l'esprit de l'architecture de l'édifice Meili, ni pour l'image urbaine. L'édifice Meili est en quelque sorte empaqueté. Comparé à lui, l'avant-corps circulaire apparaît volumineux. La relation de l'ancien au nouveau, la valeur de l'emplacement qu'occupe l'édifice Meili, voilà des questions auxquelles il n'a pas été répondu de manière satisfaisante. La configuration des espaces libres, en particulier à l'Europaplatz, n'est pas structurée. La position de la rampe d'accès au parking souterrain et celle – assez arbitraire – de la fontaine Wagenbach rendent impossible l'utilisation polyvalente de la place, notamment pour des représentations ou des concerts en plein air. La liaison piétonnière avec l'Insel est rendue difficile par l'enfoncement du parvis donnant accès aux locaux de répétition et d'exposition. Sa modestie serait en désaccord avec l'intention de grandiloquence qui se manifeste dans le grand avant-corps vitré.

L'unité recherchée a donné lieu à la forme sculpturale d'un cylindre tronqué obliquement, dont des salles se dégagent ; mais cette construction circulaire représente pour les visiteurs une difficulté d'orientation. L'entrée principale est fonctionnellement bien placée, mais sa position dans l'avant-corps vitré apparaît assez arbitraire. L'accès des véhicules est mal résolu. Les façades ne sont dessinées que de façon schématique, de sorte que des questions restent ouvertes à propos de leur construction et de leur expression, questions auxquelles le remaniement du projet n'a pas apporté de réponses. La force de ce projet réside dans la solution donnée au fonctionnement interne, ainsi que dans la clarté du parti, assez facile à saisir. La salle Meili rénovée ne pourra être utilisée que pour des activités artistiques traditionnelles.





120 m²; des locaux pour les installations; des bureaux pour l'inspecteur des routes, 150 m²; des locaux pour la vente des billets de la Compagnie de navigation, 70 m².

Le second degré

Les mêmes prescriptions étaient applicables pour l'essentiel au second degré du concours. De minimes modifications avaient été apportées au programme des locaux, et le principe d'une réalisation par étapes avait été mieux défini. Certaines questions restaient ouvertes: fallait-il démolir ou maintenir l'édifice Meili? quelle devait être l'ampleur des comblements tolérés dans le lac? comment aménager les rives du lac? A ces questions, les concurrents ont apporté des réponses fort diverses.

Neuf des projets du premier degré avaient été appelés à être retravaillés; cinq d'entre eux ont conservé l'édifice Meili et l'ont intégré de diverses manières dans le complexe; les quatre autres ont prévu une reconstruction

complète. Aucun des auteurs n'a modifié la position de principe qu'il avait lors du premier degré.

Considérations à propos du résultat

Le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer aux auteurs des trois projets les mieux classés un mandat d'étude les invitant à remanier leurs propositions.

«Aucune des propositions présentées ne saurait passer sans modifications importantes à la phase de l'étude du projet définitif. Certains des projets primés et retenus pour être remaniés ont atteint un degré de maturité suffisant sur le plan de l'urbanisme mais ne répondent pas de façon satisfaisante au programme des locaux et des fonctions. Pour certains autres, c'est le contraire.

» Le laps de temps qui va s'écouler jusqu'à l'attribution des mandats d'étude

devrait être mis à profit pour que l'on élucide un certain nombre de points restés imprécis dans le programme des deux degrés du concours. Ce sont principalement les suivants:

- Des précisions devraient être données à propos des prescriptions d'urbanisme et d'écologie relatives à l'aménagement des quais au droit de la place de la Gare, de l'Europaplatz et de l'Inseli, prescriptions qui sont parfois contradictoires. De plus les priorités devraient être indiquées.
- Les comblements tolérables dans le lac devraient être précisés.
- Il convient de dire si l'édifice Meili doit être conservé ou démolé, et - s'il est conservé - dans quelle mesure il peut être modifié.
- Les prescriptions relatives à l'exploitation devraient être revues dans la perspective d'une réduction du programme des locaux.
- D'une façon générale, les prescriptions - et en particulier celles qui concernent l'acoustique et l'explo-

(suite en p. 490)

Achat, 2^e degré: Karl Dudler, Buchen-Staad

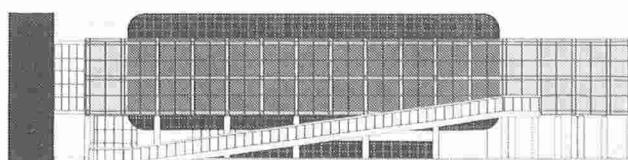
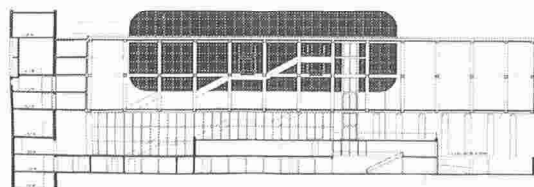
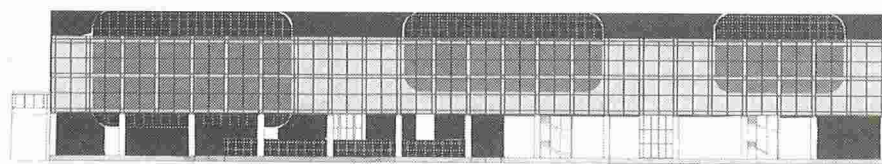
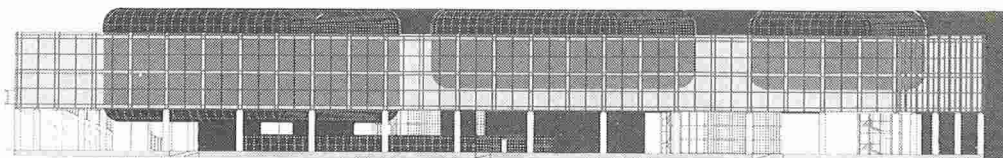
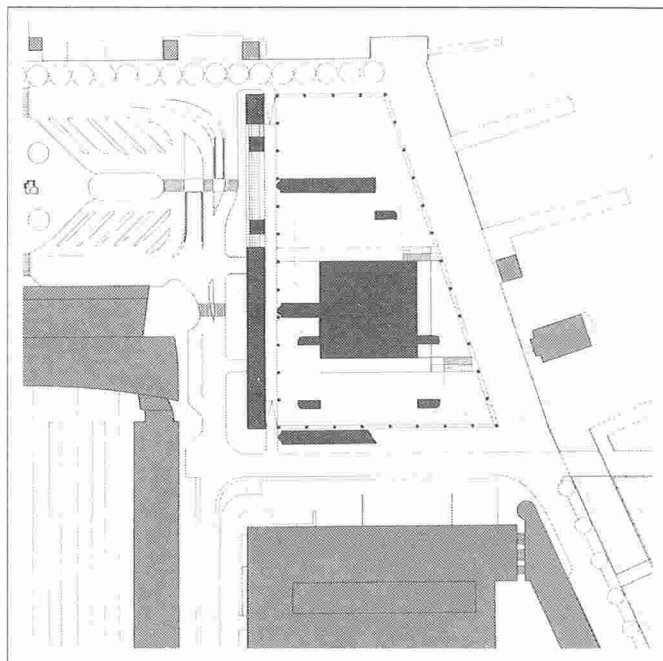
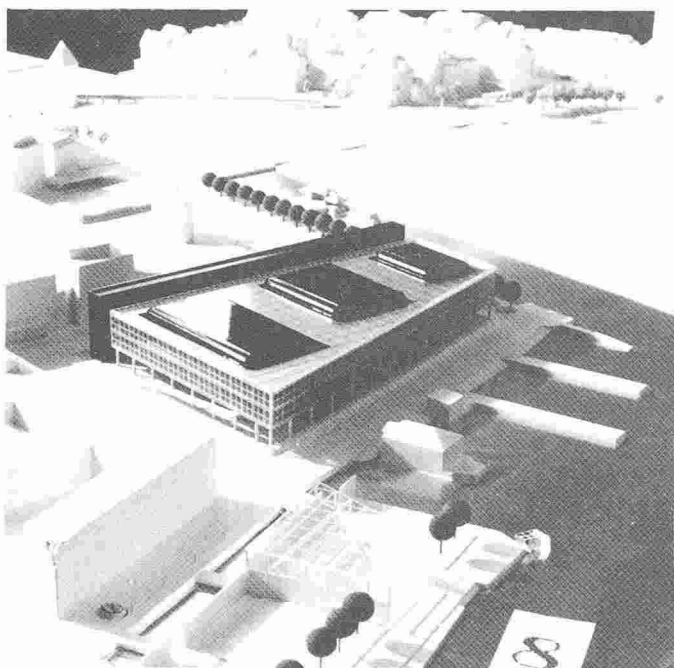
Extrait du rapport du jury

Ce projet, dont le parti général d'urbanisme n'a pas varié, a gagné en commodité et en clarté quant à la disposition de l'entrée et à l'organisation du rez-de-chaussée. La partie du bâtiment qui est orientée vers la place de la

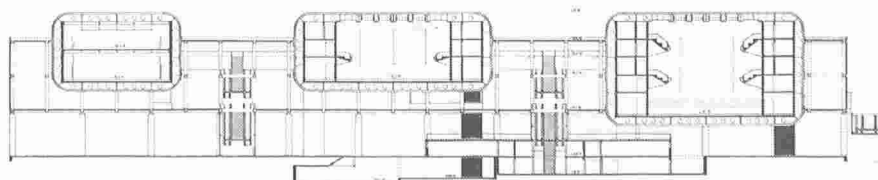
Gare présente une expression architecturale convaincante, notamment en ce qui concerne les escaliers d'accès, traités généreusement. Le projet remanié n'a pas permis d'écarter les réserves qui avaient été formulées à propos de la rive côté est, trop étroite, et des passages sous le bâtiment, trop profonds et de trop faible hauteur.

Les volées d'escalier conduisant aux étapes

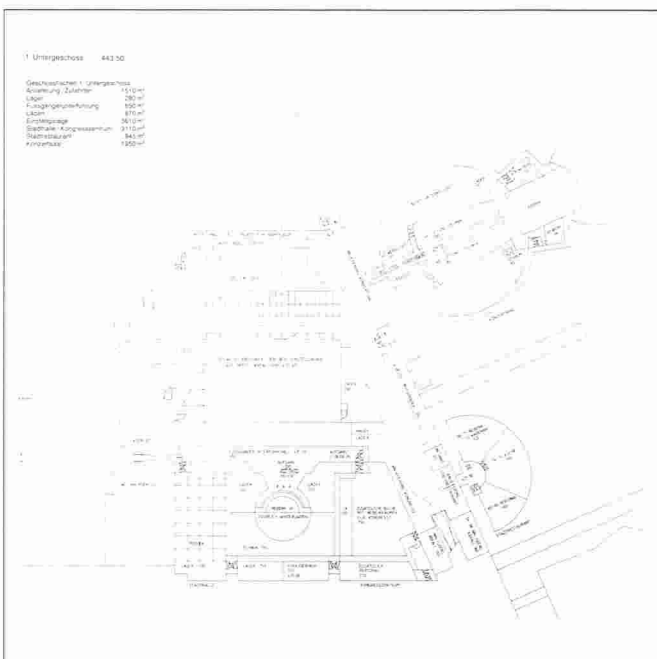
sont relativement étroites; leurs paliers et leurs dégagements sont exigus. Elles donnent une impression de déséquilibre, comparées aux vastes surfaces du foyer, qui seraient d'ailleurs difficiles à arranger. Les aménagements proposés sur l'Inseli sont intéressants en soi (le mur du goulet et la scène en plein air), mais trop importants pour le site considéré.



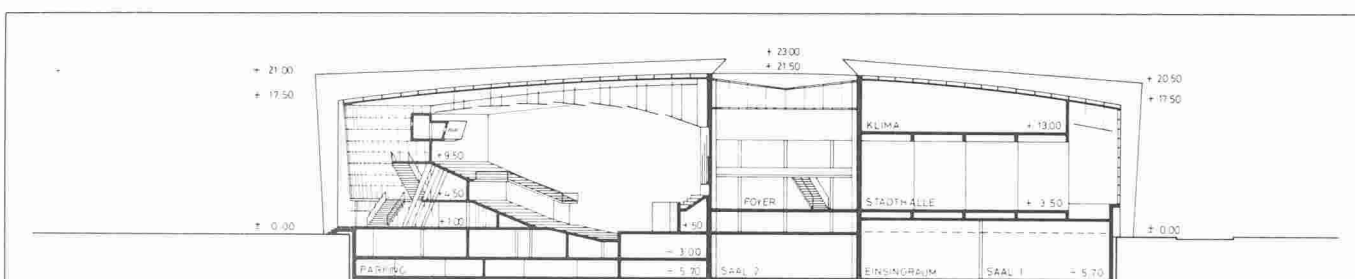
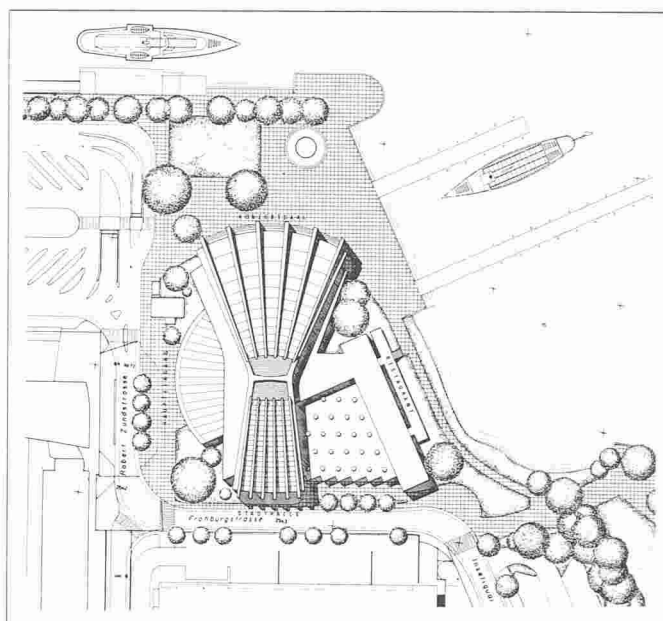
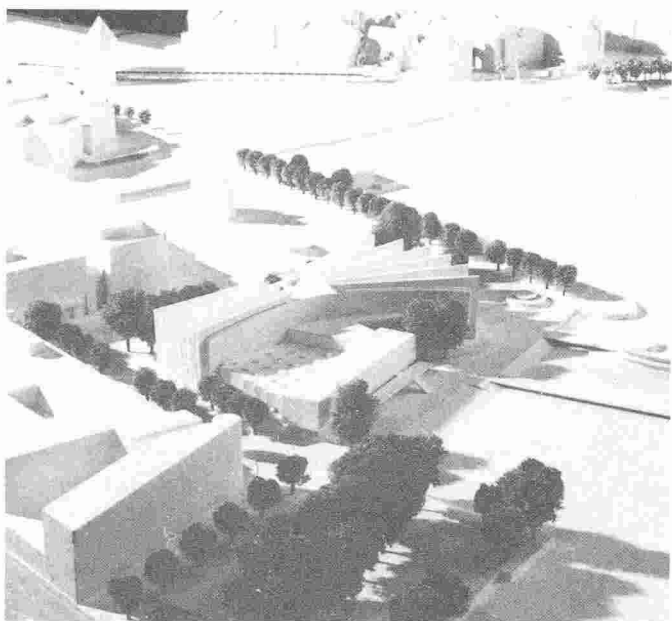
Vues, coupes



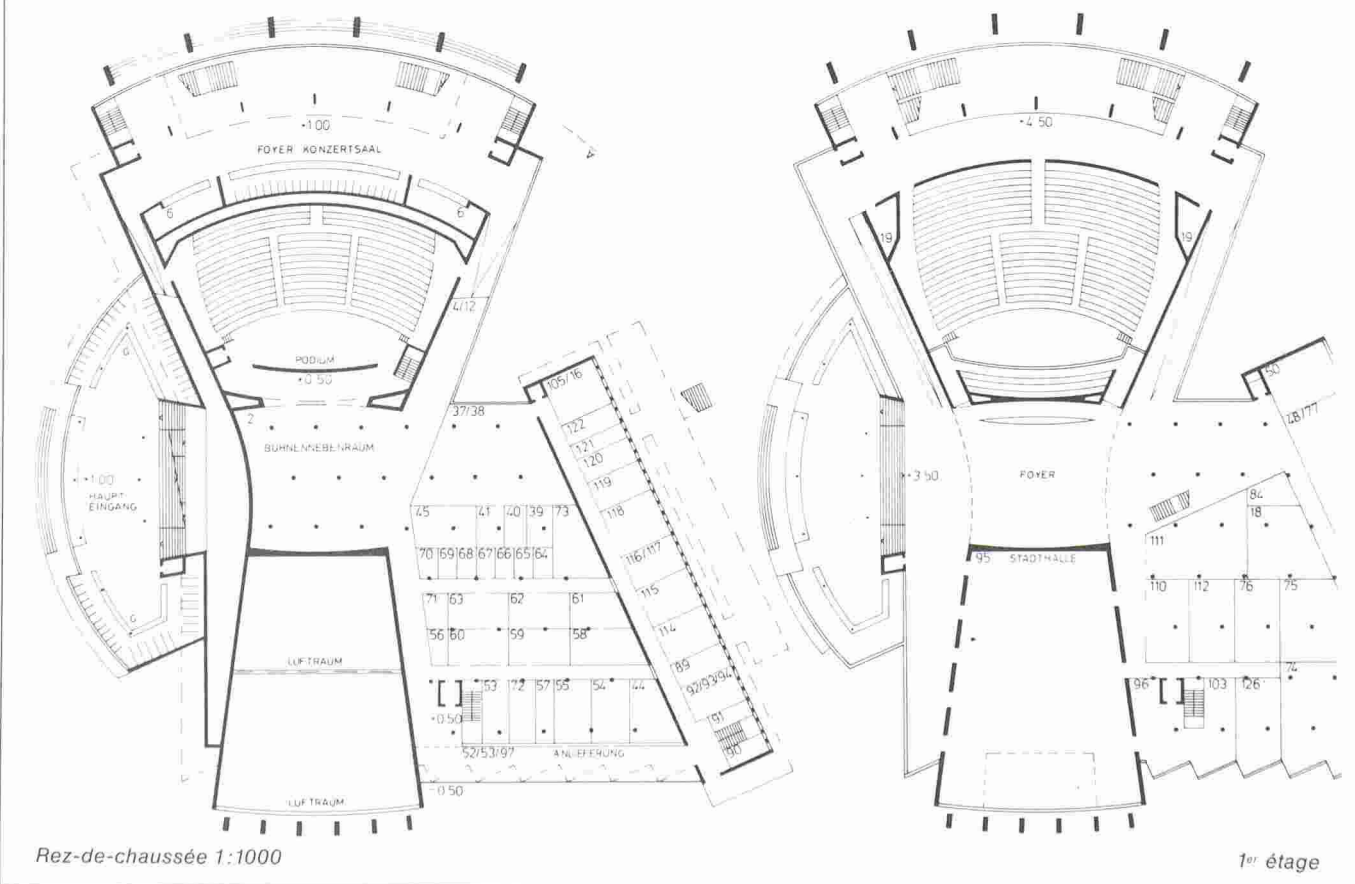
Coupes longitudinale et transversale



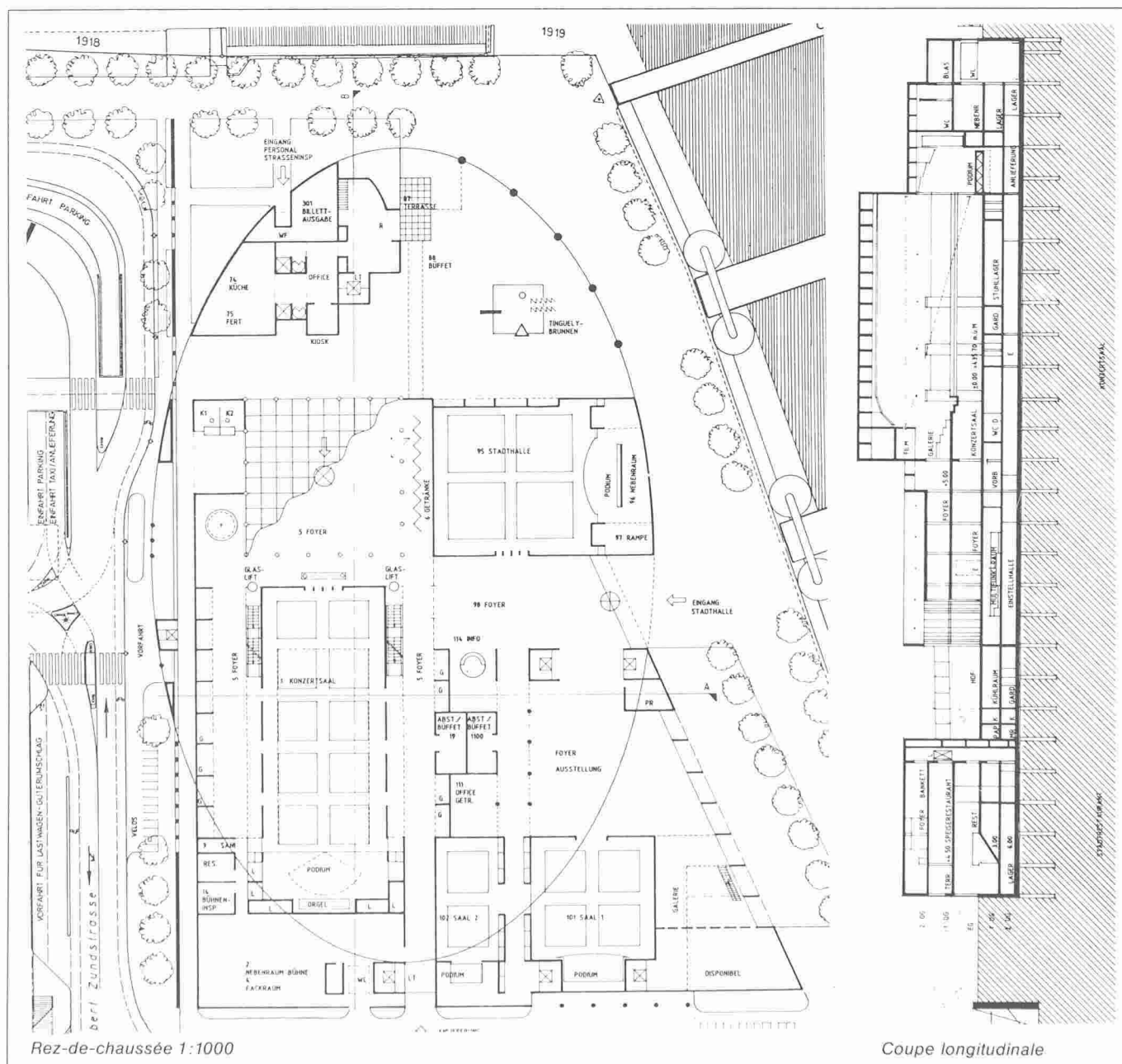
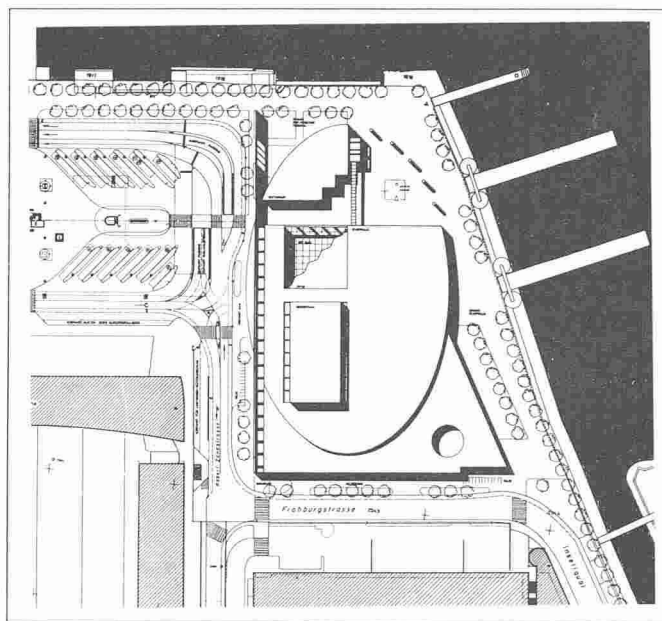
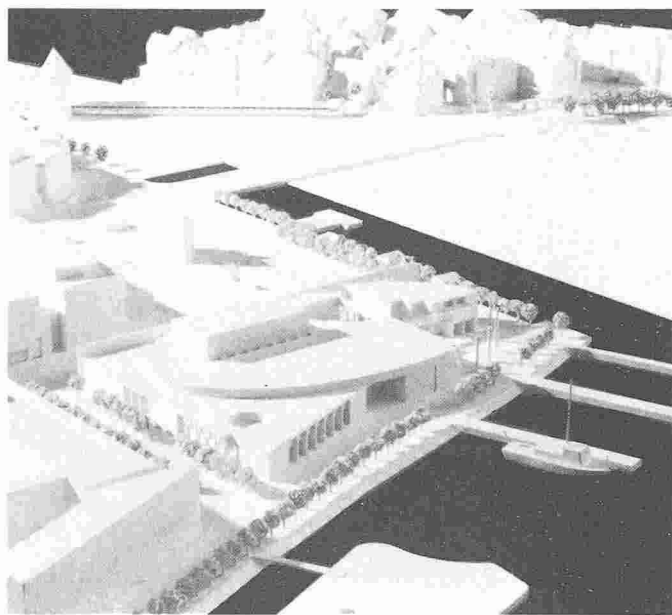
Achat, 1^{er} degré: Hanspeter Ammann et Peter Baumann, Lucerne.



Coupe longitudinale



Achat, 1^{er} degré: D. Comsa, Coire, et H. Mathis, Maienfeld



tation – devraient être formulées de façon plus précise.

- Des limites devraient être fixées à l'investissement afin que le financement de l'opération reste dans le domaine du possible.»

Il est bien rare que dans un concours le projet classé premier soit à un tel point couvert de fleurs dans le rapport du jury.

On y trouve des tournures telles que celles-ci: «Ils introduisent dans le site urbain une image extraordinairement saisissante»; «... une très grande force d'expression poétique»; «... des idées d'architecture et d'urbanisme d'une très grande générosité, qui s'adaptent de façon tout à fait précise à la configuration des lieux...»; «... projet séduisant, apte à devenir le symbole de Lucerne, ville de culture». Il y a là de l'enthousiasme, et même un débordement d'enthousiasme; pourquoi pas? (De tout temps la vue d'un navire à l'ancre a fait naître une émotion poétique...)

J'ai de la peine à partager l'enthousiasme de ceux qui voudraient voir là un trait de génie. Le parti me semble trop ludique. Certes le thème du navire entre deux embarcadères – évocation de la vie du lac avec ce qu'elle a de passer – a été brillamment interprété; certes il est chargé de signification. Mais il a quelque chose d'excessif; il fait penser à un geste trop déclamatoire.

Quelques mots au sujet de l'édifice Meili: les prescriptions du concours laissaient aux concurrents la liberté de prévoir dans leur projet soit la démolition de la Maison des arts, soit son maintien, entier ou partiel, avec son intégration dans la composition de l'ensemble. L'édifice n'est pas classé au titre des monuments historiques,

ou du moins pas encore. Prendre une telle décision après coup, ce ne sera sans doute pas aisé. Aucun des projets récompensés, à l'exception il est vrai de celui qui est classé deuxième, ne propose à cet égard une solution franche et convaincante. Derrière le colossal vitrage prévu dans le projet Jean Nouvel, il y a aussi un grand point d'interrogation. Il est regrettable qu'aucun des projets prévoyant une reconstruction complète ne soit resté dans la course.

Voici ce que le chroniqueur de la *Schweizerische Bauzeitung* écrivait en 1932 au sujet du projet Meili remanié: «Sachant que le déroulement d'un concours donne presque inévitablement lieu à quelques frottements, on éprouve une satisfaction toute particulière lorsqu'on se trouve en présence d'un cas d'entière concordance entre le jugement et les recommandations du jury, conduisant en ligne droite à la réalisation de l'ouvrage concerné. Ce cas, c'est celui de la Maison des arts et des congrès, à Lucerne.»

Il suffirait de remplacer dans cette phrase le mot «arts» par le mot «culture» pour qu'elle exprime ce que chacun souhaite aujourd'hui.

Outre les quatre projets décrits ici de façon circonstanciée, le jury avait récompensé d'un achat quatre autres projets. L'un d'eux, celui de Karl Dudler, Buchen-Staad, avait été présenté lors du second degré du concours. Les trois autres l'avaient été lors du premier degré; ce sont les suivants: le projet Max Keller, retenu «parce qu'il apporte une contribution à la composition des rives du lac, et parce qu'il inscrit dans le site un type original de formes architecturales»; les projets Ammann/Baumann et Comsa, «parce que les formes volumineuses qu'ils

proposent sont traitées de façon logique, sans être il est vrai très bien adaptées au site». Nous présentons également ici ces quatre projets.

Un regard en arrière

Les différents projets envisagés sur le site de l'actuelle Maison des arts et des congrès ont fait l'objet, au cours des années, d'articles publiés dans la *Schweizerische Bauzeitung* puis dans *Schweizer Ingenieur und Architekt*. Ce sont les suivants:

Concours pour le plan d'aménagement de Lucerne

- Publication: N° 6/1895, p. 41
- Résultats: N° 22/1895, p. 148

Concours pour une Maison des concerts et des arts, Lucerne

- Publication: N° 14/1929, p. 178
- Résultats: N° 14/1930, p. 191
- Description des projets: N° 24/1930, p. 318 et N° 25/1930, p. 327
- La Maison des arts en cours de construction: N° 14/1932, p. 184

Concours pour un Centre de la culture et des congrès, au bord du lac, à Lucerne

- Publication: N° 23/1989, p. 626
- Résultats du premier degré: N° 47/1989, p. 1297
- Résultats du second degré: N° 22/1990, p. 634
- Description des projets: N° 32/1990, p. 884; N° 33-34/1990, p. 929

Adresse de l'auteur:

Bruno Odermatt,
architecte dipl. EPF/SIA,
rédacteur, *Schweizer Ingenieur
und Architekt*
Case postale 630, 8021 Zurich